Droit à l'enfance
et société marchande

26 mars 2013 - Montpellier - Lycée Jean Monnet

Colloque organisé par le
Collectif interassociatif
de la protection de l'enfance
de l'Hérault

Notre société induit un besoin nouveau de biens et de produits qui influe sur la manière dont l'identité de l'enfant, sa culture, sa subjectivité se forment et s'expriment. L'ensemble des biens produits par les industries à l'attention des enfants, leur omniprésence, auraient pour conséquence de les intégrer dans un système de valeurs, de significations qui ne sont pas neutres politiquement et idéologiquement. Les parents et autres acteurs du champ de l'éducation sont ainsi amenés à s'interroger sur les effets produits par cette culture de masse sur le développement de l'enfant, sur ses possibilités d'apprentissage, sur la nature même de l'enfance qui se construit. Cette émergence d'un enfant consommateur conduit en effet certains observateurs à considérer que « l'enfance est marchandisée, voire, qu'il n'y a plus d'enfance ».

Au moment précis où chaque Etat rend compte devant l'ONU des actions menées dans le cadre de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, c'est donc le thème des Droits de l'enfant dans le contexte particulier de notre société que le collectif des associations de protection de l'enfance de l'Hérault a retenu comme sujet du colloque qu'il organise le mardi 26 mars 2013.

Le collectif des associations de protection de l'enfance de l'Hérault, rassemble des associations de diverses origines qui défendent des valeurs d'humanisme, de solidarité, de respect des droits et des différences, de valorisation des potentialités.

La signature d'une Charte a fédéré l'ensemble de ses membres autour d'engagements partagés, dont la volonté de repositionner l'association comme lieu de débat et de mieux faire entendre la voix associative.

Ce colloque a ainsi pour ambition de proposer un temps d'échanges et de réflexions avec l'ensemble des acteurs et partenaires de la protection de l'enfance du département de l'Hérault.

Programme de la journée

Journée animée par Jean-Philippe TOUTUT, consultant et psycho-sociologue

9h30 : Ouverture des journées
Aline Viguier, présidente de l'Association Mon Oustal p 4

Discours introductif
Jean-Philippe TOUTUT, consultant et psycho-sociologue p 6

10 h : *La société contemporaine : vecteur ou frein des droits de l'enfant ?*
Fabienne Quiriau, directrice générale de la CNAPE p 9

Débat avec la salle p 15

11h15 : *Société de consommation : quelle place pour l'enfant en tant que sujet ?*
Marie Derain, Défenseure des Enfants p 19

Débat avec la salle p 24

12h30 : déjeuner sur place

14 h : *Donnons aux jeunes la maîtrise de leur vie numérique !*
Pascale Garreau, Internet Sans Crainte p 30

L'Impact des nouvelles technologies sur l'enfant
Philippe Raimbault, Directeur de Sciences Po Toulouse p 36

Débat avec la salle p 38

15h25 : *Adolescence et codes sociaux : entre discrimination, stigmatisation, identification et créativité*

Adolescents customisés ?
Thierry Berquière, Psychologue p 41

L'enfant face à la publicité : Réflexions, actions et perspectives
Nathalie Blanc, universitaire p 49

Débat avec la salle p 56

16h40 : Synthèse
Jean Philippe Toutut p 57

Conclusion de la journée
Jean François Artz, président de l'Association Charles Prévost p 59

Ouverture des journées
Aline Viguier, présidente de l'Association Mon Oustal

Madame la défenseure des enfants,
Madame la conseillère Régionale,
Monsieur le Député conseiller général,
Messieurs les conseillers généraux,
Madame la directrice adjointe du pôle des solidarités, (Jocelyne Germain Géraud)
Madame la directrice du département enfance, (Agnès Devocelle)
Mesdames,
Messieurs,
Chers Amis,

Je suis heureuse de vous accueillir, au nom du collectif des associations de la protection de l'enfance du département de l'Hérault, pour cette journée de réflexion et d'échanges autour du thème « droit à l'enfance et société marchande ».
Permettez-moi tout d'abord, au nom du collectif inter associatif, de remercier très chaleureusement pour son soutien actif, la CNAPE (convention nationale des associations de protection de l'enfance) au travers de sa directrice générale**,** madame Fabienne QUIRIAU**,** et de madame Laure SOURMAIS**,** conseillère technique : sans leur investissement, ce colloque n'aurait pu présenter la qualité que**,** vous allez y trouver.
Je remercie aussi de leur présence :

- Mme la défenseure des enfants,

- Les politiques présents,

- Les représentants de la Direction Enfance et Famille et du pôle des solidarités : madame ROUILLON, directrice générale adjointe des services – directrice du pôle des solidarités du Conseil Général de l'Hérault n'a pas pu être présente mais nous accueillons pour la représenter madame DEVOCELLE directrice du département enfance ou madame GERMAIN-GERAUD directrice adjointe du pôle des solidarités.

Je voudrais vous dire quelques mots du collectif que je représente ici.
L'histoire de notre collectif a démarré en 2008. Nous partions alors du constat de missions communes, dans le champ de la protection de l'enfance, mais aussi de valeurs fortes partagées par nos associations. Nous faisions également le constat d'une absence de positionnement commun, résultant notamment de la méconnaissance que nous avions les uns des autres.
Il s'agissait**,** tout d'abord, de créer du lien et par la même, d'identifier les inquiétudes et les freins à cette démarche de rapprochement, pour mieux les dépasser.
Rapidement, dans un contexte où des mutations importantes traversent le secteur de l'action sociale, et interrogent l'avenir du secteur associatif, la nécessité d'une solidarité inter associative s'est imposée autour de 2 axes majeurs :

1- **L'évolution de la place de l'enfant dans notre société,** en particulier celle des enfants à protéger : s'intéresser à la protection de l'enfant, c'est s'intéresser à tout ce qui l'entoure. Ainsi, nous souhaitons défendre une vision transversale, complémentaire des dispositifs et des problématiques, car il s'agit bien de prendre en compte l'enfant dans sa globalité, dans sa famille et son environnement.

2- **La promotion du fait associatif** : notre collectif rassemble des associations d'histoires et d'origines diverses qui défendent des valeurs de solidarité, d'humanisme, de tolérance et de laïcité dans le respect des droits et des différences.

Nous souhaitons mieux faire entendre cette voix, conforter l'association comme lieu de partage, d'échange et de réflexion, mais aussi d'expertise et d'innovation, tout en favorisant les conditions d'un dialogue équilibré avec les autorités.

La réflexion engagée et soutenue par l'URIOPSS a abouti en décembre 2010, à la signature d'une charte d'engagements réciproques, par 9 des associations de protection de l'enfance du département.
A cette occasion, nous avions organisé notre première journée de réflexion, autour de la loi de réforme de protection de l'enfance de mars 2007, en présence de Messieurs LIBERTI et DU PLAA, conseillers généraux, des représentants de la Direction Enfance et Famille du Conseil Général de l'Hérault et de Madame Fabienne QUIRIAU, qui nous avait honoré de sa présence en sa qualité de corédactrice de la loi de réforme de la protection de l'enfance et de directrice générale de la CNAPE.
Depuis 2008, notre collectif a cheminé :
Il revendique un espace de réflexion partagée, sur des faits de société et sur des thématiques liées à notre mission de protection de l'enfance et à l'évolution de nos dispositifs d'accueil. Il s'interroge et chemine actuellement sur l'évolution de sa structuration, de façon à la rendre plus lisible et mieux identifiable par les partenaires institutionnels.
Ce collectif grandit, puisque récemment, l'association Jean GAILHAC a fait le choix de l'intégrer, le collectif représente donc 10 associations. A l'échelle du département, sa représentation couvre désormais l'ensemble du territoire.
Notre collectif a permis des rapprochements et des coopérations à des degrés divers entre certaines des associations qui le composent.
Il va poursuivre et intensifier son travail, car les enjeux sociétaux et les orientations en cours et à venir des politiques publiques le justifient. Il s'agit également, de « réfléchir ensemble », et de contribuer collectivement à l'élaboration de stratégies d'actions et d'offre de services, prenant en compte les réalités spécifiques de notre département.
Par ailleurs, fort d'un long passé de militantisme associatif, notre collectif entend alimenter une réflexion, sur les questions de société : c'est parce que nous sommes persuadés de cet aspect de notre mission que nous nous sommes engagés dans la réalisation d'un colloque comme celui-ci.
Le thème que nous avons retenu, est moins celui du droit de l'enfant, que celui du droit à l'enfance, dans le contexte d'une société de consommation dont on pressent bien l'influence sur le développement de nos enfants, sur leurs capacités à apprendre et sur leur développement.
En tant qu'acteurs ou partenaires de la protection de l'enfance, nous espérons que vous trouverez auprès des intervenants que je remercie vivement de leur participation, des pistes de réflexion et d'intervention auprès des enfants et adolescents que vous accompagnez, chacun de la place qui est la vôtre.
Je pense notamment aux professionnels, salariés de nos associations qui sont nombreux parmi nous aujourd'hui.
Nous ne doutons pas que cette journée, par la qualité des intervenants et des échanges apportera des éclairages, et ouvrira sur des éléments de réflexion susceptibles d'étayer et de soutenir chacun d'entre nous, professionnels, bénévoles et partenaires institutionnels, tous engagés et mobilisés autour de l'accompagnement d'enfants et d'adolescents, futurs adultes citoyens et responsables en devenir.
Merci de votre attention.
Je laisse la parole à Mr Jean Philippe TOUTUT – consultant et psychosociologue.

Discours introductif
Jean-Philippe Toutut, consultant et psycho-sociologue

Madame la Présidente, merci de votre accueil.
Il n'est pas inutile de préciser que Mme VIGUIER est Membre du CA de l'Association des oeuvres sociales du saint-ponais depuis plus de 20 ans, Présidente depuis presque 10 ans, et qu'elle a consacré et consacre encore beaucoup de temps et d'énergie à la fois dans la direction de ses entreprises d'hôtellerie, dans la vie associative de la cité, et dans la bonne marche des établissements du saint-ponais (dont elle accueille plusieurs enfants en soutien scolaire).

Mesdames, Messieurs,
Le Collectif des Associations de Protection de l'Enfance de l'Hérault m'a fait honneur et plaisir en me sollicitant pour conduire cette journée qui s'annonce passionnante sur « Droit à l'enfance et société marchande ». C'est un thème tout-à-fait central et très actuel, qui s'inscrit au cœur des préoccupations exprimées par la Charte constitutive du collectif : l'évolution de la place faite aux enfants dans notre société.
En tant que « fil rouge », j'assurerai donc 5 rôles agréables :
- introduire notre réflexion collective ;
- présenter nos intervenants et annoncer leurs interventions ; il y en aura deux ce matin, et il y aura deux exercices à deux voies cette après-midi ;
- celui aussi d'être le gardien du temps, et notamment de vous garantir que nous respecterons bien les temps de pause prévue dans le programme, en matinée et après-midi, et à 13h pour le déjeuner ; - celui de vous donner la parole après chaque présentation, de façon à ce que ce Colloque soit l'affaire de tous et pas seulement une affaire de spécialistes ;
- enfin celui de vous proposer une petite synthèse de nos travaux en fin de journée.
Voici d'abord une première réflexion introductive à notre débat d'aujourd'hui,
pour en souligner l'intérêt et l'opportunité.

Depuis bientôt 30 ans que j'accompagne en tant que consultant les établissements et services du secteur social et médico-social, je vérifie tous les jours l'extension et la profondeur de ce déclarait le psychanalyste Donald Winnicott lorsqu'il déclarait « un bébé ça n'existe pas ». Il voulait dire qu'un bébé, un enfant, un adolescent, est toujours le fruit, puis le sujet, enfin le centre de multiples interactions qui le constituent, le fortifient mais aussi le déterminent. Quand les interactions sont bienveillantes <u>et</u> organisées, l'enfant pousse bien.
Les enfants et adolescents dont s'occupent les associations qui constituent le collectif , pas loin de 3000 suivis ai-je vu, sont au cœur d'influences multiples, de croisements de regards et d'interventions ; et plus ils sont en difficulté plus la complexité des interventions croisées est grande. Tout le monde est conscient de la difficulté à organiser cette complexité, à faire fonctionner ensemble des structures, des administrations, des services, qui chacune ont leur propre logique, leurs propres impératifs, leurs propres budgets, leurs propres politiques, et aussi plus subtilement leurs propres cultures spontanées. L'enfant qu'on a en charge de protéger est ainsi pris dans un tissu de multiples langages, parmi lesquels si l'on ne prend pas garde aux finalités de nos missions, il peut avoir peine à créer son propre alphabet. Voilà pourquoi un colloque comme celui-ci est important, il pour première vocation d'entendre et d'apprendre les uns des autres, d'élargir nos regards les uns sur les autres, afin que l'enfant y respire plus large et s'y développe avec plus de cohérence. Sur ce terrain, j'ai lu avec attention que la Charte du Collectif positionne les associations qui la composent à créer les conditions qui favorisent les changements à la fois en leur propre sein, dans leurs relations entre elles, et dans les relations établies avec les pouvoirs publics. Ce qui rassemble les membres du Collectif depuis 2 ans, et en fait son utilité indispensable, c'est bien l'objectif de favoriser l'organisation et la cohérence des acteurs de la protection de l'enfance sur le territoire départemental. Pour faire jouer à plein les effets de la

complémentarité et de la solidarité, la transversalité des approches et des dispositifs, le décloisonnement des structures politiques et des esprits.

Mais comme les organisateurs ont voulu le souligner aujourd'hui, il est fondamental de réaliser aussi que les regards sur l'enfant peuvent avoir des intentions beaucoup moins nobles que celles de le protéger. Quand les interactions sont nocives et utilitaristes, l'enfant pousse mal.

Aujourd'hui, il n'y a plus de sanctuaire pour l'enfance : l'école, la famille, les institutions, sont pénétrées, traversées, de multiples forces et déterminations, qui sont celles de la société elle-même, et que véhiculent les nouveaux outils de communication numérique. Nous avons que l'enfant ne pousse pas « hors-sol ». Mais nous savons aussi qu'il ne pousse pas non plus tout seul. Comme le dit la Charte constitutive du Coll, la protection de l'enfance ce n'est pas protéger la société de l'enfant ; ce n'est pas non plus protéger l'enfant de la société, mais c'est le rendre conscient de ses aspects nocifs dans une attitude militante et éducative. Des cadres existent pour cette protection, qu'ils nous faut d'abord bien identifier. ***Sur ce chapitre, Madame Fabienne QUIRIAU va nous apporter dans un instant un éclairage à la fois juridique et sociétal sur la construction des droits de l'enfant mais aussi la difficulté et le combat constant pour les faire respecter dans une société où le tout numérique n'est pas forcément toujours au service de l'émancipation.***
Pour certains en effet, un enfant, un adolescent, c'est un consommateur, quelqu'un qui dispose d'un pouvoir d'achat par ses tuteurs et parents, un sujet économique qui ne dispose pas encore de ressources propres mais qui peut les générer autour de lui. « L'enfant, acteur de l'économie marchande », c'est un titre que la revue Sciences Humaines développait déjà dans un hors série de 2004. Mais le problème, c'est que l'enfant n'est pas toujours acteur, il est plus souvent objet de cette économie marchande, surtout si elle s'exerce sans contrôle ni régulation.
C'est qu'il est facile d'agir sur les conduites de l'enfant, et d'autant plus qu'il est vulnérable et réceptif à l'influence. L'expert américain du marketing , le professeur James Mac Neal, assure qu'il faut apprendre aux enfants à devenir consommateur entre deux mois et deux ans, pour exploiter la malléabilité d'un cerveau en construction. Ceci rappelle la déclaration d'un ancien PDG de TF1 qui voulait que ses programmes créent de la détente mentale afin de vendre des « temps de cerveau disponible » à Coca-Cola. Il n'est pas sûr que les stratégies des marques soient forcément toujours nocives, mais il est douteux qu'elles aient pour but d'améliorer la condition humaine. ***Marie DERAIN, Défenseure des enfants auprès de Dominique BAUDIS, nous exposera en deuxième partie de matinée comment elle agit pour protéger les droits des enfants des jeux marchands qu'on voudrait leur faire jouer, pour défendre l'enfant comme sujet de droit, au sein d'un environnement numérique bien souvent manipulateur.***

Certes, des règles de droit existent, qu'il s'agit de s'approprier pour apprendre dès l'enfance la citoyenneté, comme le dit encore la Charte, face à la montée en charge du coercitif –et dirons-nous aujourd'hui de la marchandisation- Il s'agit d'organiser et favoriser le « vivre et agir ensemble » plutôt que le « consommer et subir seul », dans un environnement où le développement des moyens de communiquer apparaît plus important que le questionnement sur ce qui est communiqué. Les nouveaux procédés entraînent inéluctablement chez les enfants l'établissement de rapports nouveaux, entre eux, avec les adultes, et avec les institutions scolaires et médico-sociales. Les pratiques professionnelles en sont alors directement modifiées, les missions professionnelles doivent s'adapter, alors que le cadre règlementaire tantôt précède tantôt suit la mutation des systèmes. ***En début d'après-midi, Pascale GARREAU et Philippe RAIMBAULT nous détailleront comment l'enfant et son encadrement humain et règlementaire se transforment sous l'impact des nouvelles technologies. Nous verrons avec eux que les nouveaux usages numériques ont un impact direct sur la définition règlementaire des missions des professionnels de l'éducation spécialisée. L'exercice éducatif s'oriente vers des formes d'accompagnement à la responsabilité.***

Peut-être cette nouvelle dimension du professionnalisme est-elle celle de « l'individuation », dans une relecture modernisée de JUNG, qui la définit comme une des tâches de la maturation indépendante de l'esprit. En effet, dans la nouvelle logique marchande, à l'inverse, l'enjeu est celui d'une occupation de l'esprit, d'une colonisation des espaces de la libre pensée, et les nouvelles armes de cet impérialisme des consciences sont les nouveaux jouets de communication. Il s'agit de priver l'enfant et l'adolescent de l'exercice d'un libre choix, au risque de le « dépriver d'identité » comme dirait WINICOTT. Chez l'enfant vulnérable, en effet, on peut s'interroger sur son identité d' « acteur » libre, sur ses capacités à affronter les influences économiques qui tendraient à orienter ses conduites d'achat ou de comportement au prétexte de l'aider à se construire. C'est ainsi qu'***en deuxième partie d'après-midi, Thierry BERQUIERE ira jusqu'à nous parler d' « enfants et adolescents customisés » jusqu'au moindre détail vestimentaire, tandis que Nathalie BLANC nous exposera comment, par le moyen d'un jeu, on peut aider l'enfant à identifier et déjouer les stratégies d' influence publicitaires.***

Une démarche éducative et créative est ici en effet nécessaire. Dans l'esclavage infantile, on demande : « un enfant combien ça coute » ? il y a encore aujourd'hui des pays où les enfants sont achetés et vendus, l'actualité judiciaire contemporaine en rend compte, au nom de pseudo-motifs humanitaires ou pour servir d'esclaves à tout faire dans de riches maisonnées. Mais bien plus insidieusement, et de façon peut-être plus dangereuse encore, nos sociétés d'apparence évoluée développent une autre forme d'esclavage infantile, réduisant la personne à son rapport économique ; on ne demande plus alors : « un enfant combien ça coute ? », mais : « un enfant, combien ça rapporte ? ». Dans les deux cas, on fait fi du sujet, qu'on instrumentalise au nom du profit. Parmi les moyens déployés pour y parvenir, bien souvent, les nouvelles technologies de l'information, comme la langue pour Esope selon Lafontaine, deviennent les meilleures et les pires des choses à tous les banquets.

Face à l'afflux et au mirage des nouveaux usages numériques, il devient urgent et fondamental d'aider l'enfant à se poser en sujet de droits, droits dont le premier de tous, peut-être le plus sacré, est le droit à l'enfance. Merci au Collectif d'avoir pris l'initiative de ce Colloque, qui va dans le sens de son affirmation et de son renforcement.

La société contemporaine : vecteur ou frein des droits de l'enfant ?
Fabienne Quiriau, directrice générale de la CNAPE

J'avoue avoir été interrogative par rapport à la question qui m'a été posée. Fallait-il que je commence par la société contemporaine ou fallait-il que je commence par les droits de l'enfant ? Et comme bien souvent depuis des années, j'ai pris l'habitude de commencer par les droits de l'enfant. Cela me rappelle l'élaboration de la loi de 2007, ce qu'elle apportait en elle de droits. Je pense que les droits de l'enfant sont venus au secours d'un certain nombre de dispositions du texte. Alors, pour comprendre ces droits de l'enfant, on a le sentiment, les uns les autres, peut-être plus les uns que les autres, de connaître ces droits. En réalité, au fur et à mesure de mes rencontres, de mes déplacements sur les territoires, je me rends compte que ces droits sont quelquefois connus, mais plutôt méconnus. Donc il n'est pas inutile de faire une incursion dans le passé parce que ces droits sont le résultat d'une histoire qui n'est pas si longue que cela, une histoire de défense de la place de l'enfant dans la société et de défense de ces droits. Donc, ce n'est jamais acquis, même aujourd'hui, même dans les sociétés les plus porteuses des droits de l'enfant. J'entends par là les pays scandinaves qui sont le plus en avance.
Alors, permettez-moi de revenir à quelques temps forts de l'histoire des droits de l'enfant. Ces droits vont être traversés par des évolutions qui à la fois vont conjuguer l'évolution du droit des Etats et notamment de l'Angleterre, de la France qui va être porteuse d'une reconnaissance de l'image de l'enfant beaucoup plus positive que cela n'a été dans les siècles passés . Cela va contribuer à promouvoir finalement les droits de l'enfant comme la France a promu en son temps les droits de l'homme. On va voir qu'il y a un étrange parallèle entre les droits de l'homme et les droits de l'enfant. C'est l'histoire du XIXe siècle tout particulièrement qui va venir changer l'image qu'on peut avoir de ces enfants dont le sort n'était pas très enviable. Le sort de ces enfants-là me rappelle le sort des enfants d'aujourd'hui qui vivent dans certains pays et qui sont l'objet d'exploitation, d'abus de toute sorte, et sont la proie de trafiquants dans des conflits dans lesquels ils sont fortement engagés. En tant que militante à l'UNICEF, je vois bien quels sont ces sujets que nous traitons aujourd'hui, qui nous paraissent d'un autre temps mais qui frappent encore beaucoup, beaucoup de pays qui ne sont certes pas économiquement avancés.
Donc, le vision de l'enfant va changer au XIXe siècle même si on voit que la perception de l'évolution des droits de l'enfant ne va pas de soi. Il faut s'engager pour les défendre et là, on va voir des figures politiques, littéraires : Victor Hugo a beaucoup contribué à dénoncer le sort des ces enfants exploités par le travail. C'est par le travail que tout va venir, à travers l'exploitation des plus petits au travail. On va voir des médecins prendre la parole et dénoncer le sort des enfants . C'est quelque chose qui va ébranler cette histoire et qui va remettre en question petit à petit la place du père, l'autorité paternelle, le père tout puissant.
On en arrive dans cette évolution à la convention internationale des droits de l'enfant. Si je m'y réfère beaucoup, c'est parce que ce texte est à la fois fondateur, fondamental et qui va être la synthèse de l'évolution des textes précédents, amorce d'un processus qui depuis ne cesse de continuer. Le droit international, le droit européen tirent les droits de l'enfant. Même s'il y a eu des textes additionnels, des positions européennes ce texte reste la référence pour tous les Etats. Pourquoi ? Parce que tous les Etats l'ont signé et que la plupart l'ont ratifié. Je dois dire qu'à sa signature, ce texte apparaissait avant-gardiste, il faisait faire un bond dans les droits de l'enfant et aujourd'hui, je dois dire que pour les pays les plus avancés dans l'application des droits de l'enfant, ce texte n'est qu'un socle minimal. On a tellement évolué dans l'intégration des droits de l'enfant dans nos sociétés qu'on a largement dépassé ces droits.
Pour la France, porteuse de ces droits, un premier tournant est en 1813, ce qui n'est pas si loin : on interdit notamment aux enfants de moins de 10 ans de descendre dans les mines. Tout le monde a en mémoire les histoires que les grands auteurs français ont su raconter. La mortalité infantile était une réalité, ces enfants ne vivaient pas bien vieux. Nous étions dans une approche de l'enfant objet, de

l'enfant rapport. Cela mérite une réflexion sur la valeur de l'enfant dans ces années-là. C'est peut-être la notion de valeur, de perception du rapport qui a changé.
On a un autre texte qui est fondamental, pour nous, en France, c'est celui qui l'interdit aux moins de 12 ans. Quand on pense qu'on se bat aujourd'hui pour que des enfants de 16 ans, 18 ans, voire 25 ans puissent bénéficier de conditions favorables, vous voyez que l'avancée était considérable en 1874, ce qui n'est pas si lointain. Il y également quelque chose qui va cheminer en même temps, c'est le sort des femmes. Et souvent, on va faire le lien entre l'évolution de la condition des femmes, qui est assimilée à des enfants, et le sort des enfants.
Et puis 1882, le droit à l'instruction tellement naturel qui nous paraît aujourd'hui si évident, mais sachez que dans la plupart des pays qui sont en grande difficulté, pays de conflits, et je pense à l'Afrique, ce droit est loin, très loin d'être acquis, y compris remis en question pour les filles. Donc, nous voyons là que ce sont des dates qui vont être marquantes.
Le droit interne va donc évoluer et ce qui va venir ensuite le sera du fait du droit international qui viendra en renfort pour pousser les Etats un peu frileux, pour promouvoir et asseoir les droits de l'enfant. C'est toujours vrai aujourd'hui, le droit international vient nous rappeler nos obligations et nos devoirs vis à vis des enfants. C'est assez étonnant, mais le droit international nous aide bien, ce n'est pas toujours le cas.
1924, Société Des Nations, Déclaration de Genève : nous sortons d'un conflit et on a besoin à ce moment là de valoriser les enfants. Ces droits sont indispensables pour relever la Nation et aussi sont porteurs d'avenir, ils sont un enjeu pour toutes nos sociétés. C'est pour la première fois une vision très optimiste, idéaliste à l'époque, une utopie : « l'humanité doit donner ce qu'elle a de meilleur à l'enfant » Et là, on va commencer à être sur une approche de ce qu'il y a de meilleur. On va voir que petit à petit c'est ce qui va animer le législateur du droit international.

Déclaration de Genève
26 Septembre 1924 (texte intégral)
Préambule
Par la présente Déclaration des droits de l'enfant, dite déclaration de Genève, les hommes et les femmes de toutes les nations reconnaissent que l'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur, affirmant leurs devoirs, en dehors de toute considération de race, de nationalité, de croyance.
Article 1
L'enfant doit être mis en mesure de se développer d'une façon normale, matériellement et spirituellement.
Article 2
L'enfant qui a faim doit être nourri ; l'enfant malade doit être soigné ; l'enfant arriéré doit être encouragé ; l'enfant dévoyé doit être ramené ; l'enfant orphelin et l'abandonné doivent être recueillis et secourus.
Article 3
L'enfant doit être le premier à recevoir des secours en cas de détresse.
Article 4
L'enfant doit être mis en mesure de gagner sa vie et doit être protégé contre toute exploitation.
Article 5
L'enfant doit être élevé dans le sentiment que ses meilleures qualités devront être mises au service de ses frères.

Je voudrais m'arrêter sur quelques mots pour poser le socle de notre façon de voir l'enfant. On va parler déjà de développement. C'est un texte très court qui comprend 5 dispositions ? Sachez cependant qu'une déclaration n'est pas opposable aux Etats, c'est ça le problème. C'est plus un texte moral. Nous sommes sur des problématiques de subsistance, de survie et on va mettre en avant le sort de ces enfants qui ont faim, qui sont mal soignés, qui manquent de soins. On va voir également apparaître l'idée d'aide et de secours qui petit à petit fait son chemin où l'enfant a droit à des prestations spécifiques. Et on voit se dessiner quelque chose qui s'adresse aux enfants tout particulièrement pour

leur venir en aide. On voit également le souci de faire en sorte que l'enfant ait une identité familiale ? On va parler de ce qu'est l'enfant, non pas venu du ciel, posé dans un décor mais l'enfant relié à une parenté, à ses frères.
1959 : Une autre déclaration, qui n'est toujours que déclaration ne s'imposant pas aux Etats. A nouveau cette idée d'amélioration, l'humanité se doit de donner à l'enfant le meilleur d'elle même. C'est ce qu'on appelle la Déclaration des Nations Unies sur les Droits de l'enfant.

Cette Déclaration des Droits de l'Enfant pose dix principes :

- 1. Le droit à l'égalité, sans distinction de race, de religion ou de nationalité.
- 2. Le droit à une attention particulière pour son développement physique, mental et social.
- 3. Le droit à un nom et à une nationalité.
- 4. Le droit à une alimentation, à un logement et à des soins médicaux appropriés.
- 5. Le droit à une éducation et à des soins spéciaux quand il est handicapé mentalement ou physiquement.
- 6. Le droit à la compréhension et à l'amour des parents et de la Société.
- 7. Le droit à l'éducation gratuite et aux activités récréatives.
- 8. Le droit aux secours prioritaires en toutes circonstances.
- 9. Le droit à une protection contre toute forme de cruauté, de négligence et d'exploitation.
- 10. Le droit à la formation dans un esprit de solidarité, de compréhension, d'amitié et de justice entre les peuples.

Elle va être le socle de la convention qui va venir quelques années plus tard. Il faudra attendre jusqu'en 1989 pour que l'ensemble des Etats puisse se mettre d'accord sur un texte commun. Un certain nombre de choses commencent à se dessiner, on voit bien que le tronc commun est celui des droits de l'Homme, des droits universels. Il y a des aspirations et du coup, on doit donner ce qu'il y a de meilleur et en même temps, il y a des aspirations pour ces enfants que l'on va retrouver aujourd'hui. Chacun a l'ambition que l'enfant vive heureux, que l'enfant aspire au bien-être . Tous ces termes sont très actuels, aujourd'hui, on les utilise. On va commencer pour la première fois à parler de ces droits. Reconnaître ces droits et le respect de ces droits aussi. On va énoncer un certain nombre de principes, surtout un qui ne le sera jamais, y compris en France. Ces droits sont universels, ils s'adressent à tous les enfants. C'est peut-être là qu'on butte par rapport aux droits.
On voit bien que les Droits de l'Enfant sont un concept du XXè siècle, avant, on ne parlait pas de droits, cela ne venait pas du tout à l'esprit . Cette élaboration que j'ai citée à travers les textes est un long processus, un long cheminement, il a fallu créer, je parle de l'UNICEF, ce fond qui reconnaît, qui doit porter, qui doit alimenter et promouvoir les Droits de l'Enfant.
1989, on en arrive à cette Convention Internationale des Droits de l'Enfant, mais le processus ne s'arrête pas là, heureusement, le processus est en marche et, encore une fois au niveau international.
On va voir que ce sont les Etats qui se réunissent et qui affirment, même si parfois, c'est de l'incantation, des droits pour les enfants. Je fais référence à la convention de la Haye ou à des protocoles additionnels. Et puis l'Europe va s'y mettre avec cette convention européenne sur l'exercice des Droits de l'Enfant. Petit à petit, les droits deviennent la référence dans les textes internationaux.
Pour en revenir au texte de la Convention Internationale, il faut dire qu'il est contraignant pour les Etats, ce n'est pas optionnel, ce n'est pas « si je veux, je l'applique ». Quand dans la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, nous allons puiser des dispositions de cette convention, il y a une double raison à appliquer ces droits. D'abord, c'est notre engagement et en même temps, c'est la loi. La loi du 5 mars est venue confirmer ces droits parce qu'ils sont mis x en difficulté quand on les applique

dans les politiques publiques, que nous avons estimer qu'il était nécessaire de distiller ce texte des Droits de l'Enfant. Plus de quinze ans après, nous avons éprouvé le besoin de réaffirmer certains droits.
Ce texte concerne tous les enfants sans exception y compris les enfants qui ne sont pas l'objet d'attention particulière de la part de la société ou des politiques publiques. Je pense à des catégories d'enfants comme les enfants roms par exemple. Ce texte reconnaît toute la gamme des droits fondamentaux et donc des besoins fondamentaux. Et là on peut se demander : ce qui était fondamental pour un enfant il y a un siècle l'est-il encore, est-ce que ses besoins n'ont pas évolué, est-ce que ses besoins quotidiens de consommation courante ne sont pas devenus des signes de besoins fondamentaux ? C'est une vraie question. Il s'agit de droits spécifiques, les Droits des Enfants ne sont pas des droits d'adultes, qui engagent les Etats, ce sont des droits généraux, ce sont des droits qui touchent les individus et qui demandent à être financés dans le cadre des politiques publiques.
Ce qui veut dire l'engagement de l'Etat à prévoir une aide, une assistance spéciale pour ces enfants, le besoin de protection spéciale et de soins spéciaux. Il est nécessaire d'insister sur cette spécificité afin de développer l'enfant pour qu'il puisse s'épanouir harmonieusement. L'enfant doit grandir dans le milieu familial dans un climat de bonheur d'amour et de compréhension. Evidemment cela paraît naïf, mais en même temps, c'est essentiel. J'insiste beaucoup sur la famille lieu d'épanouissement, lieu d'éducation, premier acteur de protection des enfants qui doit assurer le bien-être.
Quels principes fondamentaux ? La non discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, la survie (cela concerne aussi des pays qui ne sont pas développés) et le développement. Cette notion est très forte dans la loi de 2007 parce que cette notion est un des indicateurs ou pas de l'épanouissement, du bien-être de l'enfant. Autre principe : la participation. C'est là que ça nous pose question, à nous adultes. C'est quoi cette participation des enfants à la société, ce droit d'expression, ce droit de donner son avis, ce droit d'information ? C'est peut-être là que les interrogations sont les plus essentielles. Ce sont là des droits fondateurs et j'ai voulu les rappeler car souvent lorsqu'on les méconnaît, on a le sentiment qu'ils sont excessifs. Encore une fois, ce sont des droits fondamentaux, le droit à la santé paraît évident pour tout le monde comme le droit à l'éducation. Le droit à un niveau de vie suffisant, j'insiste là-dessus, paraît une évidence qui ne l'est pas tant que ça dans notre pays aussi. Le droit à la liberté de penser, de s'exprimer et je renvoie aux professionnels de la protection de l'enfance qui sont parfois désarçonnés avec ces questions là, droit à la liberté d'association. Ce sont des droits qui paraissent naturels mais qui ne sont pas si simples à mettre en pratique parce que cela vient à s'interroger sur la relativité. Par exemple le droit au bien-être, c'est quoi ? Cela vient interroger sur la place des parents, leur rôle, leur responsabilité, la place des professionnels quand par exemple nous sommes sur des problématiques de protection de l'enfance.
Alors, que nous apporte ce texte, que nous apportent les droits de l'enfant ?
L'enfant est une personne et il est aussi un sujet de droit ce qui veut dire qu'il détient des droits propres et ce n'est pas pour autant qu'il va les exprimer par lui-même. Il va lui falloir sans doute le secours des adultes pour que ces droits puissent s'exprimer, pour qu'il puisse en avoir la jouissance. L'enfant est reconnu bien sûr comme une personne vulnérable comme l'ont été les femmes en son temps et compte tenu de leur minorité notamment ce qui explique qu'ils ont droit à une protection ce qui est un terme très fort c'est pour cela que la loi de 2007 a maintenu ce terme de protection. C'est un devoir collectif et individuel que nous impose la morale, l'éducation et les droits et obligations des personnes, de la société, des Etats.
L'enfant a droit à des prestations spécifiques et du coup est pris en compte dans la société. Il faut le faire sujet de droits pour enfin le faire exister dans la société, avoir une place et la question est de savoir quelle place on lui fait. La question est donc de savoir ce qu'on fait de ces droits.
A quoi engagent les droits de l'enfant ? Signer une convention est comme un traité. Ils engagent à leur respect, à leur défense, à leur promotion. C'est là qu'on commence à percevoir quelques écarts entre ce qu'on a voulu faire et la réalité au niveau des politiques publiques notamment.
Les obligations des Etats signataires sont d'abord d'appliquer la convention, ce qui n'est pas si simple y compris en Europe, y compris en France. Il s'agit de défendre et promouvoir les droits, c'est le rôle des défenseurs des droits de l'enfant dont parlera plus tard Marie Derain. Il faut adapter notre législation.

Depuis 89, il a fallu adapter le code civil qui est un code de référence pour beaucoup d'entre nous. Il a par exemple introduit en premier la notion d'intérêt de l'enfant. Autant vous dire que le code d'action sociale a mis beaucoup de temps à introduire cet intérêt de l'enfant, il a fallu attendre la loi de 2007 pour donner une place bien particulière à l'enfant au regard de son intérêt, des ses besoins fondamentaux.
Les Etats doivent rendre compte, rédiger un rapport auprès du comité des droits de l'enfant à Genève. Nous sommes actuellement en plein dans ce processus, et il a beaucoup de choses à dire. Nous sommes très loin d'avoir appliqué la convention correctement. Notre gros point noir reste les collectivités d'outre mer très éloignées d'une bonne application de cette convention.
Ces droits ne vont pas de soi, il faut sans cesse les réaffirmer. Auprès de nos gouvernants il faut rappeler que la France est signataire et qu'elle est obligée de le faire. Il y a eu des moments plus difficile que d'autres. Le défenseur des droits de l'enfant a été l'objet de remise en question ce qui montre bien que ces droits ne vont pas de soi. Ce défenseur, institution autonome que la loi de 2007 avait conforté, va être mis en question au risque de disparaître mobilisant ainsi toutes les énergies pour son maintien. C'est tout un symbole car les droits de l'enfant se défendent, se promeuvent, s'exercent. Le titre de défenseur a été préservé au terme d'un combat très rude. Aujourd'hui les pays sont à différents niveaux. En France nous avons une bonne reconnaissance de l'application des droits, pas dans tous les domaines bien sûr, on a beaucoup d'exceptions dans leur application, mais je me dois de dire que des pays sont bien au-delà. Je demandais à des représentants des pays nordiques, Suède, Finlande, Norvège ce qu'ils mettaient en oeuvre pour l'insertion des enfants handicapés dans la société. Ils ne parlaient jamais de droit de l'enfant. Et ils étaient très étonnés de cette question parce que pour eux, cela allait de soi, ces droits sont tellement intégrés, tellement dans les esprits, tellement dans leur façon de regarder l'enfant que l'enfant a sa place. Pour eux, la convention est déjà très éloigné : ils sont au-delà et n'y font plus référence. Et nous, nous sommes contraints de nous référer encore et toujours. C'est las cas d'autres pays comme l'Italie ou la Pologne contraints de se référer à ces droits pour défendre au moins l'essentiel.
Le convention engage les Etats, le société mais aussi chacun d'entre nous à faire respecter ces droits. Et en premier lieu, la famille qui doit assumer cette tâche, ce que dit d'ailleurs la convention. Souvent cela a été mal compris dans l'introduction des droits de l'enfant considérant peut-être qu'ils étaient déconnectés des droits parentaux. On a une responsabilité au niveau de la famille à les faire respecter et en même temps c'est le devoir de chacun d'entre nous. C'est un véritable projet de société. Quelle place nous accordons à l'enfant. Nous faisons en sorte que l'enfant, quand c'est possible et compte tenu de son âge soit acteur de ses droits. Cela ne veut pas dire lui faire porter une responsabilité mais il doit être porteur, acteur de ses droits. Et quand il est en mesure d'exprimer des choses, il doit pouvoir le faire, on doit l'autoriser à le faire, on doit l'écouter mais encore une fois écouter n'est pas décider, il faut bien faire la distinction.
Ces droits sont mis à l'épreuve constamment par les politiques publiques, par l'évolution de la famille, par la perception critique de ces droits car nous sommes en France un pays qui doute encore de l'intérêt de ces droits. C'est quoi ces droits, c'est compliqué, on ne sait pas trop quoi en faire lorsque en tant que professionnel on doit les mettre en œuvre et faire en sorte qu'ils soient bien respectés.
Pourquoi à l'épreuve des politiques publiques ? Nous n'avons pas de politique nationale claire, elle est trop cloisonnée. Ce que nous avons, ce sont des priorités nationales ou locales où l'enfant va être abordé par un segment de ce qu'il est.
Première priorité : C'est l'enfant élève donc vu à travers l'Education Nationale qui est une grande priorité dans notre pays.
Deuxième priorité : C'est la protection de l'enfance qui est une politique forte, segmentée bien sûr affirmée notamment au niveau des départements.
Troisième priorité : Et puis la lutte contre la délinquance juvénile. C'est une des priorités qui a été affirmée au cours des dernières années et qui va de pair avec l'évolution de notre société. Cette action là a souvent pris le pas sur le reste.

Quelqu'un l'a rappelé en introduction, on a eu une évolution de la perception du regard de l'enfant. Il y a eu l'enfant objet de convoitise par rapport au marché, mais on a eu surtout l'évolution du regard vers l'enfant/jeune danger pour la société. Ce ne sont pas que des mots.
Ces trois grandes priorités que je viens d'énoncer sont parmi celles qui sont le plus concernées par les droits de l'enfant et ce sont elles qui nous interrogent le plus aujourd'hui par rapport à leur application. Il y a pour cela le défenseur des enfants, il y aussi le contrôleur des lieux de privation de liberté attentifs à tout ce qui se passe en matière de politique pénale pour les jeunes et il y a lieu aussi de s'interroger sur l'application des droits de l'enfant dans tout ce qui est institutionnel.
Le paradoxe est que d'une part, l'école n'est pas un lieu du respect des droits de l'enfant et d'autre part, au niveau international, la France est reconnue comme un des pays qui applique le mieux la convention.
Nous avons donc des réserves, j'ai cité tout à l'heure les collectivités d'outre mer dans lesquelles on a vraiment de quoi s'interroger. Il y a aussi les enfants roms. Il y a à s'interroger sur des situations dans lesquelles les droits n'ont pas été suffisamment protecteurs. Par exemple le comité des droits de l'enfant a relevé en 2009 des efforts insuffisants pour appliquer la convention, une application sélective, on n'applique que ce qui nous arrange et on laisse de côté ce qui nous dérange par exemple avec la non reconnaissance culturelle des minorités. L'adoption nationale et internationale nous pose question. La question du mal-être des adolescents vient nous interroger sur cette société qui n'est pas dans le bien-être, malgré les politiques mises en place. La question toujours actuelle des mineurs étrangers est un sujet permanent qui nous interroge sur les droits fondamentaux. Elle existe depuis le début des années 90 et on ne l'a toujours pas résolue.
La juste place de l'enfant dans la famille. On dénonce souvent les excès et les insuffisances et dans les discours, on relève que l'enfant n'est pas à sa juste place dans ces familles parce qu'il risque de perdre son droit d'enfance. L'enfant, qui est trop investi et à qui on fait porter trop de responsabilités qu'il n 'a pas à porter, est par conséquent dépourvu du droit à l'enfance. Cela peut aussi concerner des enfants qui sont surprotégés et qui ne vont pas vers le processus d'autonomie. Il ne faut pas oublier, les textes internationaux nous le rappellent, que nous devons faire grandir les enfants du mieux possible et ainsi les amener vers un futur qui leur permette, le mieux possible, de vivre dans la société
On peut donc dire que les enfants en France vont bien, très bien si on les compare à d'autres pays, ils sont dans le bien-être pour beaucoup d'entre eux, même s'il y a la crise d'adolescence, ils sont choyés en général même dans les familles recomposées par exemple, mais on n'oublie pas qu'il y a un à deux millions d'enfants dans la précarité, dans la pauvreté. Ce chiffre est volontairement flou car on ne sait pas, peut-être qu'il y en a plus, et si on s'intéresse aux enfants aujourd'hui, ce phénomène de pauvreté est celui qui marque le plus les enfants, c'est incontestable. Plus les conditions de vie de ces enfants sont durables, plus les répercussions seront importantes. Cela nous donne quelques indications sur l'absence de politique publique.
En faisant référence à ceux qui sont au contact des enfants au quotidien, ne serait-ce que les lieux d'accueil petite enfance, on identifie que ces droits sont méconnus, certains disent « trop de droits à l'enfant, en réalité pas de devoirs ». Il faut savoir que notre droit actuel introduit les devoirs des enfants envers les adultes et notamment envers les parents, envers la société. La loi pénale est déjà une indication. Est-ce qu'il ne s'agit pas de question qu'on se pose à propos d'éducation, à propos d'autorité ? Peut-être que les formes d'autorité, aujourd'hui, ne correspondent plus à ce que les enfants sont. On dit souvent les enfants ont changé, et nous, nous répondons : les parents aussi ont changé et il faudra bien s'interroger sur la bonne adéquation entre ces évolutions-là. Ceci me rappelle les propos de Jean Paul Gaillard qui parle des « enfants mutants » et qui nous invite à réfléchir sur le mode d'autorité aujourd'hui sur nos enfants qui effectivement évoluent parce que la société les fait évoluer, parce que la société de consommation les change aussi. Ils sont acteurs, ils le revendiquent, ils s'expriment, ils disent des choses et cela peut mettre en difficulté quelquefois le monde des adultes que nous sommes. Nous le voyons bien y compris dans les lieux d'accueil des enfants en grande difficulté de la protection de l'enfance ou de la délinquance juvénile, la difficulté d'être un adulte qui fait face à ces exigences qu'ont les enfants aujourd'hui en devenant aussi acteurs.

C'est oublier peut-être la vertu pédagogique de ces droits, les connaître, ne pas les appliquer dans leur intégralité. C'est aussi ne pas voir qu'apprendre des droits aux enfants c'est aussi leur apprendre à mieux se protéger eux-même. Il est très important pour l'enfant de connaître les droits dans le cadre d'une vie citoyenne. La société se doit aussi de transmettre cela et de les aider, même si la France n'est pas toujours respectueuse. Apprendre les droits de l'enfant, apprendre à chaque enfant ses droits, c'est apprendre le droit des autres et la limite de ses propres droits. C'est absolument nécessaire.

Fin de l'intervention de Fabienne Quiriau

Jean Philippe Toutut, consultant et psycho-sociologue

Merci Madame Quiriau pour ce magnifique exposé qui offre beaucoup de pistes de réflexions et autant de questions que de réponses. Vous nous avez exposé à quel point la défense des droits ne va pas de soi, à quel point c'est une histoire récente et toujours en construction avec des écarts entre les intentions et leur application. Nous avons senti à quel point les droits et leur défense s'exercent en faisant appel à un véritable militantisme au service d'un projet de société.

Débat avec la salle

Bernard Goujon administrateur de l'Enclos Saint François, président du Galop

Nous sommes actuellement dans une crise économique et l'histoire prouve que dans un tel cas, les droits du citoyen, les droits du travailleur rentrent en récession. Ne peut-on craindre que les droits des enfants, dans le cadre des politiques publiques, fassent les frais de l'affaire ?

Fabienne Quiriau

Bien sûr, c'est une évidence. On le voit dans l'accès aux droits. Jamais les écarts n'ont été aussi grands entre les enfants. C'est un indicateur qui nous inquiète. Cela signifie que la société n'est pas aujourd'hui assez protectrice des droits de l'enfant et de l'enfant. Elle n'arrive pas à corriger les écarts qui s'accroissent du fait du contexte qui n'est pas uniquement lié à une crise mais qui s'annonce depuis un certain temps. L'écart entre les enfants est un exemple de la non application de la convention auquel se rajoute une accentuation des vulnérabilités. Avant, on ne parlait jamais d'enfant pauvre. Martin Hirch fut le premier à en parler en 2005 dans son rapport. C'était sa façon à lui de dénoncer quelque chose, un décrochage de la situation de certains enfants à partir de ces années-là. Aujourd'hui, il y a décrochage mais celui-ci s'intensifie. Autrefois, on parlait d'enfants en situation de précarité, aujourd'hui, on parle d'enfants pauvres. Autrefois, on parlait de familles pauvres et on disait que cela avait des effets sur l'enfant. Aujourd'hui, on parle directement d'enfant pauvre parce qu'on voit que cette pauvreté se traduit directement dans leur quotidien . Dans tous les compartiments de leur vie, ils sont affectés par cette pauvreté. Ce n'est pas que le logement, que la cantine scolaire, que les transports, c'est aussi la vie sociale qui est affectée. C'est l'accès à tous les droits fondamentaux qui est en cause, le droit aux loisirs, etc… Ces enfants-là sont socialement en retrait, en repli et c'est cela qui nous inquiète. Par rapport au seuil de pauvreté, on avait autrefois une zone un peu critique, aujourd'hui, on voit l'effet de la pauvreté sur ces enfants car ils sont bien en deçà du seuil. C'est l'effet durable de la pauvreté tout comme leur situation familiale et les conséquences s'appliqueront dans la vie de l'enfant au quotidien. Il y a une dizaine d'années, on estimait qu'un enfant sur 6 était victime de la situation de pauvreté et de précarité de sa famille. Aujourd'hui, on va dire un sur 5 et pour les jeunes de 18 à 25 ans, c'est 1 sur 4. Voilà l'évolution qui est vraiment inquiétante. Lors de la conférence sur la pauvreté, nous avons été étonnés des statistiques recueillies bien souvent par des observateurs extérieurs (UNICEF, …) qui eux aussi dénoncent tout cela. Ces organismes ne se préoccupaient pas de ça et ils viennent pourtant pointer ce qui ne va pas. De plus, l'évolution de la situation de ces enfants est particulièrement aiguë dans des pays

comme la France, l'Italie, la Pologne, des pays du Sud généralement et on voit que les pays du Nord arrivent à mieux protéger les enfants parce qu'eux se sont mieux protégés de la crise et parce l'organisation de leur société permet de mettre en œuvre des filets de sécurité que nous n'avons pas en France. Tout cela nous interroge sur les solidarités de proximité et sur le projet de société bien entendu.

Benjamin Lillier conseiller technique à l'URIOPSS Languedoc Roussillon

Je voudrais faire un commentaire sur ce que vous avez dit sur la posture des professionnels interrogés par les droits de l'enfant et leur mise en oeuvre. Je me demande si on est du côté d'un rééquilibrage des droits et des devoirs ou plutôt de ce que pointent les professionnels, vers le glissement d'un processus éducatif . de l'inégalité des droits à l'inégalité des places. Ce qui est instrumentalisé par les enfants et les familles, c'est bien cette confusion entre l'égalité des droits et l'égalité des places. On sait bien que s'il n'y a pas une reconnaissance de l'asymétrie des places, il n'y a pas d'éducation possible. Ce qui mobilise l'intérêt et l'inquiétude des professionnels, c'est comment à la fois promouvoir les droits sans cautionner une confusion des places.

Fabienne Quiriau

C'est vrai, c'est une question majeure. Il ne faut jamais oublier dans sa pratique professionnelle que, malgré tout, les parents, quels qu'ils soient ont tout intérêt à ce que leurs enfants aillent mieux. L'idée, ce n'est pas tant de mettre en avant des droits mais de s'interroger sur ce qui est mieux pour l'enfant, que peut-on faire ensemble pour que l'enfant aille mieux. Voilà pourquoi la notion de bien être, d'épanouissement est vraiment essentielle. Je pense que le plus important, c'est la notion d'intérêt. Je ne crois pas qu'il y ait de droits contradictoires, je crois qu'il y a des droits complémentaires. Les droits de l'enfant sont déterminés aussi par les droits parentaux. Mais ce qui peut être contradictoire, ce sont les intérêts. Et quand ils le sont, on peut avoir des conflits, c'est là où ça devient difficile. Quel est l'intérêt des parents par rapport à l'intérêt de l'enfant ? Parfois, on sent bien que ça va se jouer à ce niveau là. Peut-être qu'on n'a pas les mêmes intérêts. Il va falloir faire en sorte soit de trouver une convergence d'intérêts, soit de médiatiser tout cela. Je reconnais que ce n'est pas facile. Mais les droits de l'enfant ne sont pas une fin en soi, c'est un moyen de promouvoir la place de l'enfant. Ce ne sont pas des droits forcément inhérents à l'enfant, ce ne sont pas des droits individuels même s'ils ont des conséquences sur les situations individuelles, mais c'est l'idée, par exemple, que chacun se fait du droit de vivre en famille, le droit de conserver des liens avec sa famille, avec ses ascendants, avec ses frères et sœurs et comment fait on pour mettre tout cela en œuvre. Et comment on fait en sorte de mobiliser les ressources que l'on peut avoir, trouver, identifier, pour éviter ce face à face qui peut être difficile, frontal afin de trouver les moyens de s'en sortir avec l'enfant et la famille. Quand je parle d'environnement, je ne parle pas que de la famille, mais elle constitue l'environnement familier de l'enfant..

Pierre Devau, directeur d'établissement à Montpellier

On voit bien Madame que c'est la question de l'enfance qui est posée aujourd'hui. Nous sommes aussi de nombreux responsables d'établissements qui accueillent des enfants en difficulté et on voit bien que c'est tout un système qui est en difficulté, la cellule familiale, l'éducation nationale, la justice. Nous arrivons souvent en bout de course. Vous évoquiez tout à l'heure, le cas de pays au sein de l'Europe dans lesquels la question des droits de l'enfant ne se pose plus. Pourriez donner quelques illustrations concrètes qui indiquent des évolutions marquantes et en quoi pourrions-nous nous en inspirer ?

Fabienne Quiriau

Cela mérite en effet d'être développé. Tout d'abord une différence d'approche. Dans nos politiques publiques et dans notre façon de voir l'enfant, c'est un coût, l'enfant coûte. Pour les pays du Nord, l'enfant est un investissement dans le présent pour leur avenir. La charge de l'enfant n'est pas vécue de la même façon et pourtant je suis sûre qu'elle pèse aussi sur les familles et sur la société. Au regard des contraintes financières que nous avons, nous allons faire des choix dans toutes les politiques d'action sociale qui sont absolument essentielles pour les départements et qui pèsent de tout leur poids dans le financement. Malheureusement, nous avons une visibilité financière et pas une visibilité politique. Je ne mets pas en question, ni les uns ni les autres, mais peut-être que par cette approche-là, nous ne sommes ni assez prévenants, ni assez dans des approches de prévention.
La prévention n'est pas le contrôle social, je suis désolée de le dire. La prévention a pour finalité de protéger l'enfant au sens où on souhaite pour lui qu'il soit aussi épargné de tous les éléments de la vie. Comment on va mobiliser les ressources pour faire en sorte qu'il puisse traverser ça et ne pas se retrouver avec des commentaires du type « la loi de 2007 ne sert à rien, on a de plus en plus d'enfants qui sont placés, qui doivent être protégés… ». Interrogeons nous sur le contexte.
Aujourd'hui, nous, institutions, acteurs publics, associations, professionnels, personnes militantes sommes-nous en mesure de protéger, au sens de la collectivité, nos enfants ? Je pense qu'on a des brèches et il va falloir qu'on s'interroge sur ces brèches-là et comment faire en sorte que nos efforts conjugués puissent réussir ? Nous devons à ces enfants de grandir du mieux possible. C'est un devoir moral, philosophique, politique, éthique, social, solidaire. Et nous n'y arrivons pas. Les écarts entre les enfants augmentent, il y en a quelques milliers qui restent là et qui n'ont pas pu comprendre, savoir ce qu'était l'égalité des chances. L'ascenseur social marche-t-il toujours ? C'est pourtant ce qui a fondé nos politiques publiques de l'après-guerre, nos politiques démographiques. Que sont aujourd'hui les prestations pour élever des enfants ? J'ai envie de poser toutes ces questions. Que peut-on pour nos enfants ? Quelle école pour nos enfants ? Ce n'est pas facile, l'école porte tellement de choses. Quelle santé veut-on pour nos enfants, est-ce qu'on prend soin de nos enfants ? Je n'en suis pas si sûre. Tout cela nous interroge et nous donne envie de nous battre. Les associations, les pouvoirs publics, les départements sont mobilisés et on va l'être de plus en plus. Il va nous falloir apporter des réponses, car nous sommes aussi acteurs de la promotion des droits de l'enfant.

Françoise Carbon, administratrice APEA

Vous avez évoqué Madame, deux fois les enfants Roms. J'aimerais vous demander ce que fait la société civile, ce que font les associations pour les enfants roms. C'est un cas un peu extrême mais significatif du changement de notre société

Fabienne Quiriau

Je pense que Marie Derain nous en parlera parce que l'actualité est brûlante. Ce que je peux vous dire, c'est que lorsqu'on s'occupe de cette question-là, on se sent terriblement seul. Marie m'a dit ce matin : on se sent seul en tant que défenseur des enfants. Je me suis dit que j'avais éprouvé moi aussi ce sentiment bien souvent quand nous avions des questions vis à vis de ces enfants au regard des droits fondamentaux ou du droit à la santé. C'est une question éminemment difficile. Heureusement, il y a les associations locales qui se mobilisent avec nous. On doit porter ces questions. C'est comme la question de la délinquance, de la pauvreté, de la maltraitance. On n'a pas toujours envie d'en parler. Ce sont des sujets que la société voit d'un certain regard, pas forcément celui qu'on voudrait. Ce n'est pas quand on est dans le déni qu'on va régler la question. Au contraire, c'est en se l'appropriant.
Cela me rappelle la situation de mineurs étrangers en zone d'attente à Roissy. Des enfants étaient en zone d'attente avec des adultes dans une promiscuité extraordinaire. Ils étaient seuls, ils ne savaient pas parler français, ils ne savaient pas communiquer avec d'autres adultes. Je suis militante à l'UNICEF. Être engagé, signifie savoir faire face à des sujets qui dérangent. Parfois, c'est difficile parce qu'on se heurte aux forces publiques. Il faut pouvoir dénoncer de telles situations parce qu'elles sont insupportables. On

ne peut pas tout porter, mais sur de tels sujets, il faut réagir . Pour les enfants roms, voir des enfants de moins de 6 ans dans la rue, dans le froid, les voir quémander, qu'est-ce qu'on fait ? Nous n'échappons pas à la question, les uns et les autres. Ce n'est pas parce que cette question est compliquée qu'il ne faut rien faire.

René Picarel Vice président des œuvres sociales du Saint Ponais

Vous avez dit en commençant "les droits de l'enfant connus et plutôt méconnus". Vous dites aussi "les droits de l'enfant ne sont pas ceux de l'adulte". L'éveil de l'enfant se fait de plus en plus tôt, presque au berceau il commence à aller sur l'ordinateur. Il y a la convention internationales des droits de l'enfant et je pense tout de suite quels sont les devoirs que vous avez abordé à la fin de votre propos ? Qui connaît cette convention comment peut-elle être appliquée par des gens qui ne la connaissent pas ?

Fabienne Quiriau

Oui, elle est méconnue. D'abord, elle a été très mal reçue quand on l'a rappelée en 2007. Je m'attendais à voir des questions sur le partage de l'information et j'ai eu des questions sur les droits de l'enfant. C'est insupportable d'entendre que ces droits n'avaient pas lieu d'être, que ces droits de l'enfant, c'est la remise en question de l'autorité parentale. C'est l'opposition entre les droits de l'enfant et les droits parentaux. Oui, ils sont méconnus quand on me dit qu'il s'agit de donner trop de droits aux enfants. Il ne s'agit pas de ça. Ces droits ne sont pas individuels, ce sont des droits essentiels pour que les enfants soient reconnus dans leur vie d'enfant pour qu'ils puissent grandir et vivre le mieux possible dans notre société. Ecouter un enfant n'est pas forcément suivre ce qu'il demande ou ce qu'il dit, cela reste de la prérogative de l'adulte. Il ne faut pas confondre ce qui relève de l'éducatif, de l'autorité parentale avec l'exercice de cette autorité et de ses missions éducatives. Quand on est un adulte au fait de ces questions et conscient de la responsabilité que l'on prend quand on élève un enfant ; quand on le fait grandir, on doit savoir qu'il y a des règles éducatives qu'on doit lui transmettre.
Affirmer des droits est une chose, y avoir accès et en jouir, c'est autre chose. La vraie question est bien là. Il y a la méconnaissance des droits mais aussi une sorte de difficulté exprimée « mais comment on met ça en oeuvre ? Comment on met les droits de l'enfant dans le quotidien ? C'est quoi le besoin affectif, comment on met cet ensemble en musique ?
Concernant les devoirs de l'enfant, tout droit a sa contrepartie, ce sont les devoirs, déjà la limite pour un enfant, c'est le droit des autres. Le code civil et le code pénal par rapport à la loi donnent les limites à la transgression. Le code civil est imprégné d'affirmations qui datent d'un autre temps et qui là rappellent quand même, ordre, obéissance, …
J'ai dit que les droits de l'homme sont la branche principale et après on a les droits de l'enfant. A propos des droits de l'homme, on ne s'est jamais posé la question « quels sont les devoirs de l'homme ? » au niveau international. Et pour les droits de l'enfant on se pose la question. Heureusement les adultes sont là, les professionnels sont là, c'est notre savoir-faire, c'est notre devoir de parent. Sinon quelle est la mission éducative que nous avons à la place qui est la nôtre ? Il faut qu'on se remette en question par rapport à l'apport éducatif et à notre rôle.

Société de consommation : quelle place pour l'enfant en tant que sujet?
Marie Derain, Défenseure des Enfants

Jean Philippe Toutut, consultant et psycho-sociologue

Nous avons le plaisir et l'honneur d'accueillir Marie Derain dont le parcours est le suivant : elle est diplômée en droit de Paris I et de l'Institut de criminologie, Paris II. En 1997, Marie Derain intègre le Protection Judiciaire de la Jeunesse, y occupe différents postes. En 2010, elle est mise à disposition auprès de la sénatrice, Isabelle Debré, en mission auprès des mineurs isolés étrangers en France. Le 13 juillet 2011, elle a été nommée par le Premier Ministre, Défenseure des Enfants auprès du Défenseur des Droits, Dominique Baudis. Parallèlement elle était de 2007 à 2011, vice présidente des Scouts et Guides de France, Association d'Education Populaire dans laquelle elle a exercé auparavant différentes responsabilités bénévoles dans les domaines de la pédagogie, de la formation et de la politique de la ville.
Marie Derain va nous expliquer ce qu'est le Défenseur des Droits, elle va aussi nous amener à nous poser la question : saurons-nous défendre, protéger et prendre en compte les enfants dans notre société ? La place faite aux enfants n'a cessé d'évoluer dans notre société, nous l'avons vu précédemment. L'instauration d'un Défenseur des Droits par la loi du 26 mars 2011, puis de la nomination par le Premier Ministre d'un Défenseur des Enfants, le 13 juillet 2011, trace une voie singulière dans le paysage institutionnel français. Nous allons voir avec Marie Derain que, aujourd'hui, la défense des enfants passe par l'apprentissage de la consommation, la défense du discernement dans la jungle des intérêts commerciaux véhiculés par les nouveaux médias. Je donne la parole à Marie Derain.

Marie Derain
Merci de votre mot d'introduction, merci de m'accueillir. Je suis très heureuse, je l'ai dit à plusieurs d'entre vous, de venir à votre rencontre. Les responsabilités nationales comme celles de Défenseure des Enfants peuvent éloigner des réalités concrètes de la vie des enfants et j'apprécie particulièrement de me reconnecter régulièrement à cette réalité dans tous les domaines qui les concernent.
Fabienne Quiriau nous a fait une très belle présentation autour des Droits de l'Enfant, en particulier autour de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. La perspective historique est absolument fondamentale. Cela méritait de s'y attarder. Je voudrais insister particulièrement sur les propos de Fabienne Quiriau, concernant la reconnaissance récente des droits pour les enfants.
Les Droits de l'Homme ont émergé à l'époque des Lumières en France, mais n'étaient pas encore formalisées avec les étapes que vous connaissez, de la Révolution française puis de la dimension universelle des Droits de l'Homme en 1948.
L'aventure des droits de l'enfant démarre à la fin du XIXème siècle avec la première organisation concrète des droits français les concernant autour du temps de travail limité chaque jour, de l'école… ce sont les prémices de la Convention des Droits de l'Enfant, mais ceux-ci dont il n'était pas encore question au XIXème siècle.
Avec la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, les Droits de l'Homme se sont mis à la hauteur des Droits de l'Enfant. Je crois que dans l'organisation de la défense des enfants, ce nouveau cap de l'institution du Défenseur des Droits, a aussi mis les Droits des Enfants à la hauteur des Droits de l'Homme, je vais essayer de vous le montrer dans cette double articulation. Cette dynamique amène, à mon sens, à se poser des questions de droits, de droits fondamentaux mais aussi de responsabilités
J'aimerai en préambule rappeler que l'enfant est un être vulnérable, un être qui ne parle pas encore, qui n'a pas complètement acquis toutes les capacités pour parler, et la responsabilité des adultes, je dirai même le devoir individuel et collectif, c'est de le protéger et de l'aider à grandir. Entrer dans la réflexion en ayant en tête cette dimension là, permet de ne pas être « affolé » pas des évolutions du monde et de la société. En tout cas, il convient d'être résolument optimiste, y compris par rapport à la société de consommation, et de refuser l'affolement, mais en revanche, être lucide oblige à prendre sa

part de responsabilité pour interpeller là où il faut le faire pour que l'attention, la prise en compte des enfants demeure.
Je ne m'attarderai pas sur la dimension historique de l'évolution des droits de l'enfant, mais je rappellerai simplement que le Défenseur des Enfants n'existe que parce qu'existe une Convention Internationale des Droits de l'Enfant, et que celle-ci impose d'avoir une autorité indépendante dans chacun des Etats signataires. Celle-ci veille à l'application de la Convention, elle est aussi une ultime voie de recours, indépendamment des dispositifs de droits communs à destination de toue personne qui vit dans le pays.
La Défenseur de l'Enfant est née en France en 2000. Entre la signature de la Convention à l'ONU en 1989, sa ratification par la France en 1990, il aura fallu quelques années pour que cette instance indépendante s'organise. C'est en juillet 2008, à l'occasion de la réforme constitutionnelle voulue par le Président Sarkozy, qu'a été crée le Défenseur des Droits sur le modèle des Ombudsmen du nord de l'Europe.
Il faut s'arrêter un instant sur la réforme des autorités indépendantes qui a entraîné la création du Défenseur des droits. Il y avait en France un foisonnement d'autorités indépendantes avec une double limite : les difficultés de repérage et de définition de leurs compétences. Par ailleurs la question cruciale par temps de crise de la mutualisation des moyens et du rapport coût-efficacité se posait.
En 2008, lors de la création du Défenseur des Droits n'avait pas été défini ; dans la discussion quel serait le périmètre de cette nouvelle autorité. Le débat s'est réanimé à l'automne en 2009, à la veille du 20ème anniversaire de la Convention Internationale, ce qui semblait être un signal particulièrement négatif de la France dans son engagement à la respecter, ce que n'avait pas manqué de relever le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU.
Les débats se sont engagés devant l'Assemblée nationale avec une forte mobilisation des acteurs de la protection de l'enfance à travers, en particulier, leurs publications qui alertaient sur le signal négatif concernant la place reconnue non seulement aux Droits de l'Enfant, mais aussi aux enfants tout simplement. Sans la mobilisation de ces acteurs un certain nombre de choses n'auraient pas été préservées dans la loi organique finalement votée le 29 mars 2011 instituant le Défenseur des Droits. Je pense au titre de Défenseure des enfants, au rapport annuel consacré aux droits de l'enfant le 20 novembre par exemple.
Le Défenseur des Droits a 3 adjointes : l'une chargée de la discrimination reprenant les missions de la haute autorité de lutte contre les discriminations, une autre chargée de la déontologie des forces de sécurité qui reprend les compétences de la commission nationale de déontologie de la sécurité et une troisième qui est première dans l'ordre de la loi, Défenseure des Enfants qui reprend les compétences de l'autorité indépendante de Défenseur des enfants. Dans cette présentation, il manque une dimension, celle des relations avec les services publics occupée par le Médiateur de la République : aucun adjoint n'a été prévu, mais le Défenseur des Droits, Dominique Baudis, a fait le choix de nommer un délégué général à la médiation avec les services publics. L'activité dans ce dernier champ est importante : en 2011, pour 90 000 réclamations, 80 000 relèvent de la médiation avec les services publics, 2 500 concernant 4 000 enfants (des réclamations concernent plusieurs enfants à la fois) près de 7 000 concernent les discriminations et moins de 500 concernent la déontologie des forces de sécurité.
La nouvelle configuration réunissant ces quatre anciennes autorités constitue une véritable force. Est en effet déployée une expertise extrêmement forte dans chacun des champs particuliers de l'enfance, de la discrimination, des relations avec les services publics et de la déontologie des services de sécurité. Le Défenseur des Droits a aujourd'hui des pouvoirs considérables qui peuvent être illustrés par la question des roms par exemple. Nous avons énormément gagné en efficacité. La précédente institution de Défenseur des Enfants pouvait intervenir par tous moyens. Disant cela on ne dit pas grand chose. La mobilisation se faisait par le biais de la conviction, du militantisme et de la force de persuasion. Ce qui est indispensable mais insuffisant. Là où nous avons gagné en efficacité, c'est de pouvoir bénéficier de pouvoirs qui ont été éprouvés par les anciennes institutions, notamment par la haute autorité de lutte contre les discriminations qui avait des moyens juridiques importants et contraignants.

Un exemple en lien avec le thème d'aujourd'hui : quand des parents nous interpellent sur la possibilité de faire un piercing dans une boutique ou un supermarché sans leur autorisation, nous intervenons directement sur le commerçant en nous déplaçant sur les lieux s'il le faut.
Nous avons la possibilité d'aller constater n'importe où, dans un lieu public ou privé, quand nous demandons des documents, des pièces, elles ne peuvent pas nous être refusées, sauf au motif de secret défense ou de sécurité intérieur.
Nous disposons d'arguments plus forts, à savoir ceux de la loi, ce qui nous permet d'obtenir les choses plus rapidement. Parfois la question du bon interlocuteur se pose. Si nous nous adressons au Président d'un Conseil Général, nous n'avons pas de mal à obtenir ce que nous souhaitons. Parfois, si nous nous adressons à un chef de service ou à un travailleur social, nous nous heurtons à plus de difficulté. Il faut expliquer que dans notre situation, le secret ou le non partage d'informations ne sont pas opposables. Dans cet exemple de piercing réalisé sur une jeune fille de 13 ou 14 ans, les parents se sont adressés à nous en s'étonnant que le bijoutier ou le marchand de bijoux fantaisie ne demande pas l'autorisation parentale. Nous avons demandé au commerçant comment il procédait et nous avons constaté qu'il y avait un certain nombre de dysfonctionnements. D'abord, il nous a fait parvenir une fausse autorisation de parent qui concernait une autre jeune fille. Nous avons constaté qu'il n'avait pas mis sur pied un protocole garantissant que l'autorité parentale était bien prise en compte et donnait aux enfants eux-mêmes les bonnes informations. Cela nous a conduit à faire une recommandation pour demander que cette grande chaîne de bijoux fantaisie touchant beaucoup d'adolescents, mette en place des protocoles qui soient davantage respectueux des enfants en matière d'information. Par ailleurs la recommandation acte qu'un piercing ne puisse pas être fait sans l'autorisation des parents, considérant que ce n'est pas un acte usuel.
Ce pouvoir d'obtenir des pièces, de se déplacer s'est largement renforcé par la mutualisation des compétences des différentes institutions. Par exemple, dans la situation d'un enfant en situation de handicap ne pouvant être scolarisé, il était auparavant possible de s'adresser au médiateur de la République, à la Halde, au Défenseur des Enfants. Aujourd'hui, il existe une seule entrée, dans laquelle le pôle le plus compétent est identifié. C'est ainsi que si la situation générale, comporte un important volet « protection de l'enfance », ce sera le pôle défense des enfants qui interviendra, tandis que s'il s'agit de difficultés de relation avec les services publics, ce sera un pôle de l'ancien Médiateur de la République et si l'on est dans le champ des discriminations, ce sera le pôle des discriminations, avec cette expertise d'intervention, d'argumentaires juridiques, voire de procédure.
Tous ces moyens n'existaient pas auparavant pour le Défenseur des enfants de même que la possibilité d'accompagner les personnes devant les juridictions. Tel est le cas par exemple avec les expulsions de campements de roms. Je pense à l'un d'eux qui était installé très durablement dans le sud de la région parisienne avec des enfants en âge d'être scolarisés. Récemment je relisais des observations du juge qui devait décider si l'expulsion de ce camp est possible ou non. Le travail du Défenseur des Droits a été de faire des recommandations en s'appuyant notamment sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, sur la notion d'intérêt supérieur de l'enfant au regard de ce qui a été engagé dans la scolarisation, du point de vue de la santé et du point de vue de la volonté de la famille, installée là depuis 5 ans, de s'intégrer en France contrairement à ce qu'on a pu entendre concernant cette population ces derniers temps.
Il faut insister sur cette place un peu particulière du Défenseur des Droits liée à ce nouveau pouvoir et à cette obligation, voulue par la loi, d'indépendance et de neutralité. Alors que nous sommes les interlocuteurs de tous les décideurs publics et privés dans le champ des discriminations ou de l'enfance, nous sommes dans une posture de d'observateur, restant, pardonnez-moi l'expression au-dessus de la mêlée. C'est parfois un peu compliqué pour les associations de comprendre qu'à la fois nous intervenons, mais sans être totalement dans l'opérationnalité.
Un autre exemple. La loi nous fait obligation de rendre chaque année un rapport consacré aux Droits de l'Enfant au Président de la République, au Président du Sénat, au Président de l'Assemblée Nationale le 20 novembre, date anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant. L'option a été prise de rendre un rapport thématique. Le Défenseur des Droits a aussi l'obligation de remettre un

rapport annuel en juin, qui rapporte l'activité générale de l'institution. Dans ces rapports, nous faisons un certain nombre de recommandations après avoir mené des enquêtes de terrain. Au-delà des recommandations qui visent des évolutions réglementaires ou législatives, nous envisageons un certain nombre d'acteurs au niveau local ou national pour faire évoluer les pratiques. Les recommandations sont ensuite suivies pour évaluer leur mise en œuvre.
Le rapport thématique de 2012 portait sur les enfants et les écrans, « Grandir dans le monde numérique ». Ce qui n'est pas étranger aux questions de consommation et de publicité, aux enfants qui deviennent souvent objets plutôt que sujets de droits. Nous avons demandé à ce que soit mis en œuvre un pilotage au niveau national des questions de protection de l'enfance en rapport avec le monde numérique. En effet, existe aujourd'hui en France un certain nombre d'acteurs publics, peu du champ privé, davantage des associations, qui agissent pour sensibiliser aux risques et aux dangers du monde numérique, mais aussi aux opportunités. C'est dans cette dynamique que nous avons abordé le rapport sur ce monde numérique qui ouvre aux enfants des fenêtres parfois insoupçonnées. Beaucoup d'acteurs font beaucoup de choses mais, le plus souvent, sans coordination. La recommandation est donc d'identifier un réel pilote et pas de monter une usine à gaz. Il s'agit que ce dossier soit porté au bon niveau institutionnel de manière à impulser et orienter une réflexion dans tous les champs qui concernent l'enfance et les Droits de l'Enfant confrontés au monde numérique, aux écrans.
Je souhaite maintenant préciser les modes d'intervention de l'Institution :

Le **traitement des réclamations** que nous adresse, soit les enfants, soit les parents, soit des personnes de leur entourage, soit les professionnels, l'école, la santé, les juges eux-mêmes, les associations qui ont dans leurs statuts la défense des Droits de l'Enfant. Ils peuvent nous saisir par courrier ou par Internet avec un formulaire et par les délégués du Défenseur des Droits, présents sur l'ensemble du territoire dans des maisons de justice et du droit, dans des préfectures parfois dans des mairies. Ils n'ont pas forcément la compétence particulière pour traiter un dossier relevant de la défense des enfants mais tous ont été formés pour recevoir des demandes et pour constituer des dossiers. Nous tenons beaucoup à ces présences humaines qui précisément humanisent la relation avec l'institution. Aller présenter sa situation avec un délégué permet souvent d'envisager des réponses, sans même qu'il intervienne.
L'enjeu de la promotion qui rejoint les questions de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Il s'agit de défendre et de promouvoir les droits. Depuis deux ans que fonctionne l'institution, nous avons dans le domaine de la promotion des efforts à poursuivre.
Cette promotion, s'opère à travers différents acteurs :

- Des agents au siège
- Les délégués du Défenseur
- Mais aussi 36 jeunes du service civique, jeunes ambassadeurs des droits auprès des enfants qui interviennent en 6ème et 5ème au moment où les programmes scolaires abordent la question de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Ils sont là pour les sensibiliser aux droits, à la participation, à la vie en société. Ils rencontrent près de 30 000 enfants chaque année dans les collèges, des centres de loisirs ou dans des établissements spécialisés. Je fais leur promotion mais je suis ennuyée car il n'y en a pas dans l'Hérault. Nous nous appuyons sur un partenariat avec le Conseil Général, avec l'Education Nationale et avec des associations supports pour le service civique (Unies - cités, CEMEA, Concordia). Cette action marque l'effort de participation de l'institution aux enjeux de cohésion sociale au travers des questions très importantes que sont les questions des droits.

Le défenseur a enfin un **pouvoir de réforme,** de faire des propositions de réforme législatives ou réglementaires dans les champs de compétence qui lui sont dévolue

Cela s'est produit pour le projet de loi sur le mariage de personnes de même sexe puisque nous étions concernés par les enjeux de lutte contre les discriminations et de défense des enfants à travers le volet adoption de la loi. Remarquons que le réflexe n'est pas encore totalement acquis, nous sommes trop

souvent oubliés nous devons rappeler notre intérêt et notre légitimité à la commission des lois, au gouvernement. En même temps, on l'est très régulièrement, mais ce que je regrette, c'est que ce ne soit pas systématique.
En Belgique, par exemple, c'est une obligation que le Défenseur des Enfants soit entendu quand un projet de loi concerne les enfants. Il y a des pays où c'est obligatoire, c'est l'UNICEF qui fait un travail remarquable là-dessus. Quand une loi ou un programme d'action publique se construit dans un pays, il s'agit de s'assurer qu'il y a un volet prenant en compte l'intérêt supérieur de l'enfant. C'est un exercice systématique. En France, on en est loin. En Belgique, des lois ont été adoptées sur des thématiques autour de l'euthanasie, de la fin de vie, s'est alors posée la question d'étendre la loi aux enfants. C'est un sujet grave et en discutant avec mon collègue belge, j'ai compris dans quel embarras, il se trouvait. A partir du moment où le projet de loi est déposé, le délégué aux droits de l'enfant est immédiatement destinataire du projet de loi et on lui demande son avis. En France, on voit bien qu'il y a des marges de progression et les choses avancent mais pas toujours au bon moment, au bon niveau.
Par exemple, au moment où s'est engagée la discussion sur le mariage des personnes de même sexe, la ministre de la justice a sollicité le Défenseur des Droits au moment où elle lançait de grandes consultations, au même titre que les associations, les différents acteurs, …Elle a invité le Défenseur des Droits à venir la rencontrer et celui-ci a rappelé que l'institution n'était pas, sans forfanterie au même niveau, que les associations ou les autres acteurs également invités. L'avis du Défenseur des Droits ne pouvait s'élaborer que sur la base de textes, que ce soit l'étude d'impact ou le texte lui-même dans une version suffisamment finalisée pour considérer qu'il s'agissait du texte susceptible d'être discuté devant les assemblées. Nous avons en définitive reçu quelque temps plus tard l'étude d'impact et le texte finalisé. Je peux dire, puisque c'est public, que dans l'étude d'impact, nous avions relevé qu'il y avait une insuffisante prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant et une trop faible référence à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Cela ne signifie nullement que nous soyons opposés à ce texte, et même nous nous sommes bien gardés d'émettre toute forme de position, puisque tel n'était pas l'objet de la consultation. Nous avons en revanche, noté avec satisfaction les très réels progrès en matière de lutte contre les discriminations, mais il y avait un certain nombre de points, dès l'étude d'impact qui montraient que ce texte ne prenait pas assez en compte l'intérêt de l'enfant.
Nous recevons 2 500 réclamations par an, en augmentation de 20% entre 2010 et 2011, et de 15 % entre 2011 et 2012, augmentation liée sans doute à la communication. Ce n'est pour autant qu'il faille se réjouir de l'augmentation de l'activité car lorsque celle-ci augmente cela signifie que les droits de l'enfant sont bafoués. 15 millions d'enfants vivent en France, 400 000 enfants Français à l'étranger. Il s'agit bien sûr de défendre les droits, tous les droits de tous les enfants, enfants français et enfants étrangers. Tous les enfants puisque la notion de situation irrégulière n'existe pas pour les enfants, car justement au nom des droits de l'enfant, un enfant n'est jamais en situation irrégulière. Il est avec ses parents qui, eux, peuvent être en situation irrégulière. La proportion des réclamations est donc très faible, puisqu'elle est de 2 500 pour 15 millions d'enfants. En Belgique, les deux délégués aux enfants, un flamand, un francophone, traitent plus de 10 000 réclamations par an pour 10 millions d'habitants. Les proportions sont incomparables ce qui signifie que l'Institution doit se faire mieux connaître.
Par rapport au sujet d'aujourd'hui, les réclamations concernant les questions de consommation sont marginales. Quand j'ai demandé aux services de voir ce qu'il en était, ceux-ci ont cherché du côté de la télévision, du cinéma, du côté du droit du travail des enfants et n'ont trouvé que peu de chose.
En revanche, les sujets qui nous occupent plus largement sont ceux des effets pour les enfants des séparations conflictuelles, environ 30% de l'activité. Les sujets qui viennent ensuite concernent les enfants étrangers et les contestations des mesures de protection de l'enfance. Ce ne sont pas seulement les décisions des magistrats ou des conseils généraux, de l'aide sociale à l'enfance, mais aussi la manière dont sont mises en œuvre les décisions par les services concernés, services de placement, mesures de milieu ouvert, le tout avec de grandes incompréhensions par les familles. Il est intéressant de constater qu'au moment où le droit des usagers est encouragé, les familles s'estiment légitimes à contester davantage ou à demander des explications, ce qui est bon signe car c'est le signe d'une bonne démocratie. Mais en y regardant de plus près, on constate que la situation est plus complexe. Confirmé

par des analyses plus fines, nous avons été amenés à constater dans ces demandes d'explications qu'il y a des modes opératoires qui parfois vont très vite et laissent sur le côté les parents ou les enfants ou les grands adolescents, pour diverses raisons : contraintes de travail, interlocuteurs pénibles ou agressifs, que toutes les institutions connaissent bien. Du coup, elles ne sont plus à même de leur expliquer leurs actions et/ou de leur donner les bonnes informations en lien avec les bons interlocuteurs. Dans ce domaine, il reste encore à faire des efforts, c'est ce que montrait le rapport de 2011 concernant les enfants confiés et placés.
Je vous ai dit en commençant que j'étais de nature résolument optimiste et en même temps réaliste. Il ne faut pas cependant être naïf. Les stratégies marketing, l'objectivation des enfants est réelle, on l'a vu dans le rapport sur le monde numérique. Nous avons fait une proposition concernant les jeux vidéo qui contiennent énormément de publicité, notamment cachées pour ne pas dire subliminales. Elle consiste à établir une réglementation qui soit beaucoup plus stricte et qui impose un contrôle beaucoup plus important alors même qu'il existe dans les jeux vidéo un système de classification des jeux, le système PEGI qui fonctionne très bien et qui est intéressant. Voilà comment sur un sujet particulier de la publicité, il est possible d'essayer de protéger les enfants.
De la même manière, dans le monde numérique, la volonté d'éduquer au sens critique est nécessaire. L'école, les parents doivent veiller à développer chez les enfants la capacité de prise de recul des enfants. Le monde du numérique est particulièrement intéressant puisque tout est mis au même niveau. Faire une recherche sur Google, nous en avons tous fait l'expérience, sur la seconde guerre mondiale par exemple, conduit à obtenir diverses propositions de sites au même niveau. Ainsi les considérations de M. Dupond sur l'existence ou non des camps de concentration et la grande recherche du CNRS ou encore une réflexion plus poussée d'un groupe de militants associatifs ou de résistants sont proposées au même titre.
Sur les questions du monde numérique comme sur les questions de la consommation, Il faut apprendre à développer les capacités critiques des enfants.
Si l'on interroge les stratégies marketing sur la prise en compte des droits de l'enfant, je ne suis pas sûre qu'elles aient une volonté très élaborée pour les prendre en compte. Et pourtant, quand on les interpelle, il y a un certain nombre d'acteurs, d'entrepreneurs du net, qui déclarent une volonté d'y être attentifs à condition d'attirer leur attention sur ces réalités.
D'où ma question, comment au niveau des pouvoirs publics faire se rencontrer les différents acteurs et les différents décideurs dans le domaine de la consommation comme dans le monde numérique, car pour moi, c'est la même démarche, pour donner des orientations et être attentifs à ce qu'ils peuvent mettre en route, sans pour autant diaboliser les grandes sociétés de consommation, de commerce. Nous pouvons les sensibiliser aux enjeux de ce que leur action peut avoir comme effet sur les enfants et leurs droits.
Pardonnez peut-être ma naïveté. Je dis cela car je me suis trouvée à travailler avec le groupe Vivendi sur les questions du numérique et comme tout bon interlocuteur du champ public, je me suis dit que j'allais servir d'alibi pour cette grande société qui travaille avec des pays de l'Est comme l'Ukraine où on sait l'on trouve le plus grand nombre d'hébergeurs de sites pédophiles et pornographiques. Or, au niveau des échanges sur la responsabilité sociale de l'entreprise, on constate qu'il existe une volonté réelle de faire bouger les lignes. Simplement, il faut leur donner les arguments pour qu'ils y parviennent. Dans le monde numérique, les systèmes de protection se sont toujours montés à l'initiative des entrepreneurs privés, qui craignaient qu'on leur impose des contrôles qui seraient alors bien plus forts que l'auto régulation. Profitons de cette volonté-là pour essayer de faire connaître les Droits de l'Enfant et davantage les promouvoir et du coup d'augmenter des chances de les faire respecter.

Jean Philippe Toutut
Merci beaucoup pour cet exposé très clair qui a le mérite de nous faire découvrir cette fonction de Défenseur des Enfants et de nous donner pas mal d'espoir, même si vous ne cachez pas qu'il y a beaucoup de chemin à faire. Vous nous montrez que du travail se fait et vous êtes attachée à le promouvoir. La parole est à l'assemblée.

Débat avec la salle

Anne Chalies, directrice d'établissement, Œuvres du Saint Ponais
Pourriez-vous revenir sur la notion d'intérêt supérieur de l'enfant ?

Marie Derain
Quand une nouvelle institution se crée, réunissant quatre anciennes structures, on est à la fois empreint de l'histoire des quatre entités préexistantes et de toute l'ambition de vouloir créer quelque chose de nouveau parce que c'est aussi ce qui est attendu de nous. En regardant la loi organique nous nous sommes aperçus que le terme d'intérêt supérieur de l'enfant était y mentionné. C'était la première fois dans la loi française qu'était repris ce terme **d'intérêt supérieur de l'enfant** tel qu'il est abordé dans la convention international des droits de l'enfant. L'intérêt de l'enfant a servi de fondement à un certain nombre de lois, mais n'existait pas en tant que tel. Nous nous sommes dit que nous allions en faire quelque chose et nous sommes interrogés sur ce qu'est précisément la notion d'intérêt supérieur de l'enfant.
Je n'étais pas une érudite de la convention internationale des Droits de l'Enfant, bien que m'y étant intéressée de par mes fonctions à la Protection de la jeunesse pendant une quinzaine d'années. Et puis auparavant j'étais responsable de groupes d'enfants de 8-12 ans en 1989 au moment de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Toutes les associations d'éducation populaire s'étaient beaucoup mobilisées autour de cette convention. J'avais donc été très sensibilisée sans être une experte.
Je me suis aperçue que cette idée d'intérêt supérieur de l'Enfant, mettait plein de gens mal à l'aise parce que, d'une part, c'est très difficile à définir et que, d'autre part, ce n'est pas ce que veut exactement signifier la Convention Internationale, qui considère qu'il faut prendre en compte l'intérêt de l'enfant. C'est de dire qu'au regard d'une loi, d'une décision publique ou privée qui concerne un enfant seul ou un groupe d'enfants, quelles vont être les conséquences pour lui, est-ce que c'est réellement dans son intérêt, est-ce que cela va participer à son développement, concrètement, effectivement comme c'est l'ambition de la convention ?
Pour bien comprendre cette notion il y a lieu de se référer à la traduction de l'anglais au français. La convention a été travaillée d'abord en français puis en anglais. En anglais on parle de « the best interest », le « meilleur intérêt » et en français, on a parlé « d'intérêt supérieur ». Quand j'entends, le meilleur intérêt, j'entends vraiment cette idée de rechercher le meilleur intérêt et de la non-concurrence des intérêts entre eux, mais de la complémentarité des intérêts qui peuvent être en cause. Cela ne veut pas dire que l'intérêt de l'enfant est systématiquement au-dessus de tous les intérêts, simplement, l'obligation, est de le prendre en compte et de garantir qu'il soit pris en compte. Cela se traduit parfois très concrètement par des choses qui sont comme les enjeux d'expression et de participation. Est ce qu'on prend en compte son avis ?
Je peux raconter une anecdote qui m'est arrivée l'année dernière et que Fabienne Quiriau a peut-être déjà entendue et qui m'a beaucoup marquée. Un jour, j'ai reçu une page de cahier d'écolier écrite au crayon à papier par un enfant qui me dit : « Je m'appelle Pierre, j'ai 9 ans, mes parents ont divorcé, je vis avec maman à Rennes, mon papa vit à Marseille et j'aimerais aller vivre avec mon papa. » On remonte la filière avec le juge aux affaires familiales pour savoir comment les choses ont été décidées et voir surtout s'il était opportun de solliciter à nouveau les parents sans exposer l'enfant : est-ce que cela aurait pu mettre à mal l'enfant, y avait-il un risque de conflit de loyauté ? Il fallait éviter de mettre l'enfant dans une situation qui serait impossible pour lui. Etait-il sage, opportun de réactiver les choses ? Avec l'avis du juge aux affaires familiales, on se retourne vers les parents qui étaient des personnes raisonnables et qui réalisent qu'effectivement, ils n'ont jamais parlé de cette question avec leur fils, directement ou indirectement.
La juge aux affaires familiales, elle-même précisait qu'elle n'avait pas ressenti le besoin ou l'envie d'expression de l'enfant. Souvent les juges sentent ces choses et ils donnent la possibilité aux enfants de s'exprimer, de donner leur avis, même parfois avant l'âge de 13 ans - âge fixé par la loi pour obliger le

juge à entendre l'enfant pour l'établissement de la résidence en cas de séparation de ses parents-. Comme le disait Fabienne Quiriau, ce n'est pas parce qu'on demande son avis à un enfant, qu'on suit son avis, mais au moins, on est capable de lui expliquer pourquoi on prend telle décision, raisonnablement. Dans ce cas-là, les parents qui étaient sincèrement catastrophés ont réalisé que sans même le faire choisir, ils n'avaient pas pensé à échanger sur ce point-là. Ce n'était pas pour la juge une obligation de l'entendre, mais néanmoins on aurait pu imaginer l'évoquer avec lui. Dans ce cas, on ne dit pas c'est bien ou c'est mal, mais la prise en compte de l'intérêt de l'enfant et de son expression est absolument flagrante. Pris dans leurs affaires d'adultes, les parents avaient complètement oublié la parole, le point de vue de l'enfant.

Pierre Devau, directeur de l'Enclos Saint François
Je souhaitais revenir sur les propos de Fabienne Quiriau tout à l'heure : la société évolue, les enfants évoluent et les adultes évoluent aussi. A propos de protéger ou défendre l'enfant, je partage assez votre idée d'une vision optimiste de l'évolution de la société. Nos enfants vont deux fois plus vite que nous et nous sommes parfois sur des positions très défensives et je partage l'idée, c'est plus une réflexion, de la nécessité de développer chez l'enfant un esprit critique. Développer ce sens critique est une vraie responsabilité d'adulte. C'est-à-dire que lorsque nous sommes face à nos enfants, quels qu'ils soient, nous avons à être nous-même dans la réflexion pour les accompagner dans un échange qui soit un échange ouvert, au risque ce faisant qu'ils nous apprennent des choses…

Marie Derain
Dans une société comme vous la décrivez, se ressentent très fortement les chances qu'un enfant va avoir selon le lieu où il naît socialement, économiquement et peut-être même culturellement et intellectuellement. Le soutien à la parentalité au regard de ces éléments là, à mon avis, est essentiel. C'est à dire que des parents, en fonction des repères culturels, liés à une culture étrangère ou nationale vont établir un type de relation avec leurs enfants qui reposera sur l'autorité au sens un peu autoritaire du terme, sur des règles qui sont extrêmement strictes et pas sur l'échange, la discussion tel qu'on a pu le connaître dans les évolutions et la réflexion sur l'éducation dans les années 70 ou 80. Pour ces parents-là, changer de paradigme, c'est très difficile et pour des enfants qui doivent grandir avec des parents qui seraient dans cette catégorie, c'est aussi difficile parce qu'on développe des modèles dans la société ou dans l'école qui vont être en complète opposition avec ce qu'ils peuvent vivre dans leur famille. Il y a donc des incompréhensions et des ruptures de dialogue qui s'organisent à bas bruit parce que le lien que vous évoquiez ne se fait plus. Il faut trouver des équilibres qui permettent d'équiper les parents ou les enfants à davantage affronter ce nouveau monde et cela représente une grande exigence pour les parents, pour l'école. C'est peut-être là qu'il faut recaler certaines choses notamment sur le regard qu'on peut avoir sur la société de consommation.
On est tous, plus ou moins entourés d'adolescents, vous plus que moi. Et j'ai fait une expérience avec une fille de 14 ans et un garçon de 12 ans, qui m'a éclairée. Je ne sais pas si vous connaissez le magasin « Abercrombie & Fitch », un modèle de société de consommation. C'est une boutique qui nous vient des Etats Unis qui n'est qu'un concept marketing, le moindre sweet ou tee shirt est hors de prix. Je me suis laissé entraîner dans la boutique des Champs Elysées, un jour où il n'y avait pas trop de monde, je n'ai fait qu'une demi-heure d'attente pour pouvoir entrer dans la boutique. Parfois, il faut attendre une ou deux heures. Nous sommes accueillis dans un magnifique hôtel particulier, ancien hôtel particulier de « Jours de France », pour ceux qui se rappellent. Un beau jardin, une belle cour et là, résonne de la musique, des jeunes dansent, des jeunes à moitié nus, un garçon avec un torse nu et musclé danse à l'entrée. Nous entrons dans une boutique noire avec uniquement des vendeurs de moins de 25 ans qui se trémoussent tout le temps, de fortes odeurs de parfum qu'on sentait déjà dans la rue, assez loin, et qui nous entraînent tranquillement dans la boutique. Le niveau sonore musical est élevé, il fait noir, les vêtements proposés seront portés par tout le monde ensuite, bien sûr dans certains milieux, compte tenu du prix. J'ai été éberluée par le concept qui remporte moins de succès ces derniers temps puisque les boutiques se multiplient, mais pendant longtemps, il y a eu 4 boutiques dans le monde dont 2 en

Europe. Il y en a maintenant dans des villes très moyennes en Europe. Le phénomène a vraiment duré 2 ans. Tout le monde a été capté par cette affaire-là. Une fois sortis de cette expérience, j'ai questionné les adolescents avec qui j'étais. Qu'en avez-vous pensé ? Ils me disent mollement que c'est un peu bizarre, le noir et puis les gens qui travaillent là toute la journée et c'est quand même très étrange, ces garçons torse nu pour nous accueillir. Et on arrive à déconstruire, à discuter. Est-il normal dans un magasin, d'être à moitié nu, de vouloir faire tous des photos avec ce garçon, … ?
Les échanges s'enclenchent alors sur des sujets sérieux qui les font réfléchir.
Moi, je crois qu'ils ont une certaine aisance dans la société de consommation et une véritable capacité de regard critique, mais encore une fois, c'est la responsabilité des adultes de la solliciter, il faut susciter ce regard critique. Le modèle de société basé sur l'avoir plus que l'être que promeut la société de consommation à des conséquences, il peut entraîner des incompréhensions voire des conflits entre les milieux sociaux, les responsables publiques et politiques, doivent en être conscients.
Le vol des Smartphones a augmenté, bien sûr, il y a de plus en plus de Smartphones chez les adolescents, donc le vol des Smartphones par les adolescents augmente. C'est une explication, ce n'est pas une excuse.
De fait la société de consommation crée des fractures et a des conséquences sur tous les registres de la vie en société dont celui de la délinquance. Je ne veux pas prendre à la légère, ni minimiser les enjeux mais il faut être lucide. Et puis, il faut continuer à apprendre aux enfants, c'est mon expérience chez les Scouts et Guides de France qui me permet de le dire, à apprécier les modes de vie simple. Je l'ai vécu quand j'étais directrice de service. J'avais un éducateur fan de montagne, d'escalade, … Cet éducateur proposait de faire un camp très basique. Partir 4 jours avec des jeunes dont une nuit en camping sauvage. Quand j'ai proposé ce projet au directeur territorial de la PJJ, il m'a pris pour une originale. Tout est question de réglementation, d'hygiène, etc. Mon directeur territorial avait aussi fait du scoutisme et il savait ce que cela pouvait donner que d'être sous une tente, sur un plateau, en Auvergne. Au petit matin ou sous les étoiles, ils se lavaient dans un ruisseau… Ces expériences accompagnées sont fondatrices. Ces enfants ne feront jamais ces expériences parce que culturellement, ce n'est pas envisageable. Donc, décalons-nous de la société de consommation. On est peut-être un peu loin de l'effectivité des droits et du rôle du Défenseur des Droits, quoique…

Benjamin Lillier, conseiller technique URIOPSS
Je ne sais pas jusqu'où je partage votre optimisme s'agissant de la prédation des marques, de l'industrie. Effectivement, on peut trouver des garde-fous à travers l'esprit critique, à travers la conscientisation d'un certain nombre de responsables de grandes entreprises. La logique de marché, c'est de faire toujours plus de profit et souvent, ça dépasse les bornes de l'éthique, de la déontologie. Cela ne veut pas dire que des acteurs ne peuvent pas être individuellement sensibilisés à la question du droit des enfants. Mais je crois que la logique du marché est largement plus forte, on le voit nous-mêmes, adultes, puisque nous ne pouvons, nous, adultes opposer à cette logique de marché des digues suffisamment fortes. Nous sommes soumis aux impératifs du marché à travers la publicité qui est son alliée objective. Il me semble donc qu'il serait illusoire de croire que c'est du côté de ces acteurs-là, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a rien à faire, mais je pense qu'il faut agir du côté de l'éducation, du processus éducatif lui-même. C'est bien au sein de ce processus même s'il est contrarié, que tout va se passer. Là où on va pouvoir aider l'enfant à faire quelque chose avec sa vie pulsionnelle, avec sa frustration, avec la sublimation. Je ne crois pas que le rempart soit du côté d'une attaque frontale contre le marché et de ses agents. C'est d'abord un renforcement du travail clinique, il y a plein de cliniciens dans cette salle, s'il y a des garde-fous à consolider, c'est de ce côté-là que ça se passe.

Marie Derain
Vous avez parfaitement raison. Je crois que dans le domaine de l'éducation et de la protection des enfants, on est toujours sur les leviers de l'ensemble des acteurs. Simplement, et je ne l'aurais pas dit quand j'étais de votre côté, il faut penser à responsabiliser tous les acteurs et dans le domaine des Droits de l'Enfant, c'est une impérieuse nécessité. Cela va des décideurs publics, politiques aux acteurs

économiques, et d'avoir eu à travailler 3 rapports sur les Droits de l'Enfant, vraiment, je le mesure tous les jours. Il faut être dans ces espaces de rencontre qui sont toujours à inventer, pour ne pas perdre en efficacité. Le travail sur les enfants et les écrans, de ce point de vue pour moi était éclairant. J'observe aujourd'hui que l'absence des pouvoirs publics en France sur les questions d'impulsion de réflexion, de sensibilisation, de protection sur les enjeux du monde numérique et des enfants amenuise complètement l'action et isole les acteurs. Si, l'ensemble des acteurs n'a pas de lieu d'échange et de discussion, on passe à côté.

Votre initiative d'avoir un collectif d'associations rentre complètement dans cette dynamique. C'est renforcer la capacité du projet associatif, qui n'est pour moi ni plus ni moins qu'un enjeu de démocratie, que d'être un interlocuteur réel et responsable face aux décideurs publics, conseils généraux, tarificateurs, PJJ, … Et si vous n'avez pas un projet à défendre suffisamment solide conforté par vos échanges, vous affaiblissez votre capacité de dialogue et votre force de conviction par rapport aux décideurs. En cela, c'est très encourageant. Je pense même que tout décideur public a besoin d'avoir en face de lui, c'est vrai même pour nous, des acteurs qui ont des idées, qui connaissent les publics, qui sont force de proposition, qui portent des projets au-delà des enjeux d'argent.

Je souhaite m'arrêter un instant sur les Roms.

Fabienne Quiriau l'a évoqué, face aux questions soulevées par les campements roms et bien davantage les personnes qui y vivent, l'institution est seule. Les roms intéressent peu de personnes en tout cas au niveau national et politique. Parce qu'ils sont une menace par bien des aspects qui nous renvoient surtout à beaucoup de limites de notre société, un peu difficile à supporter. Sans faire de misérabilisme, je vous assure que c'est compliqué d'imaginer qu'au moment où je vous parle, il y a un camp de 150 personnes dont la moitié d'enfants qui va être totalement démantelé avec des méthodes que l'on sait pas toujours respectueuses des personnes et de leurs biens : habitations cassées par exemple. Là, des associations locales ont organisé le squat d'un ancien hôpital pour que les femmes et les enfants dorment à l'abri cette nuit. Ce n'est pas tout à fait satisfaisant. Depuis un mois, tout le monde plie ses affaires et supporte tous les matins à 6h la police qui vient vérifier que ce sont bien les mêmes familles avec les mêmes noms qui sont présentes sans que des réponses concrètes soient sérieusement envisagées. Le défenseur des droits n'est pas seul par rapport à la mobilisation des associations locales, mais au niveau national, qui en parle ?

Nous avons décidé demandé à la Commission Nationale consultative des Droits de l'Homme, dont le Défenseur des droits est membre, de s'y intéresser. Nous considérons qu'il faut passer maintenant, si on veut que les droits avancent, à des choses qui soient plus solides. A la fin de l'année, les ressortissants bulgares et roumains auront les mêmes droits de circulation que les autres ressortissants d'Europe. C'est dans quelques mois et je ne vois pas très bien comment on va continuer de gérer cette difficulté d'installation des campements. Le niveau français n'est certainement pas le seul bon niveau de réflexion, mais c'est une vraie question politique, démocratique et avec des enjeux de base pour les enfants. Lorsque l'on me rapporte des enfants ont été vaccinés 6 fois parce que leur campement a déjà été démantelé une certain nombre de fois, qu'ils en ont changé et qu'on a perdu les certificats de vaccination entre temps, je trouve cela assez préoccupant pour ne citer que cet exemple-là. Puisque leur scolarisation, et beaucoup d'autres aspects sont des sujets de préoccupation.

La mobilisation des associations s'effectue aussi sur le registre du plaidoyer. Il faut jouer cette carte pour les Droits de l'Enfant comme pour d'autres, c'est à dire pour aller faire prendre conscience de certaines questions aux décideurs publics, pour sensibiliser à la réalité des choses. J'ai travaillé avec Isabelle Debré, sénatrice, sur la situation des mineurs isolés étrangers en France, comme cela a été rappelé tout à l'heure. Pendant 3 mois nous avons travaillé sur la construction de la mission et la rencontre des personnes. Les 2 premières semaines je lui ai fait rencontrer uniquement des acteurs et des enfants eux-mêmes sur des lieux de vie parce je pense que si on n'entre pas dans les sujets par quelque chose de très concret, on ne peut pas appréhender concrètement les choses et projeter ce que les décisions que l'on prend vont produire. La force de la société civile, c'est de sensibiliser et de montrer à ceux qui décident ce qui se passe réellement. Encore une fois, ce n'est pas la place du Défenseur des Droits de faire cela et c'est pour cela que nous avons besoin des associations.

Jean Philippe Toutut
Il y a derrière vous, vos coordonnées et n'importe qui peut donc vous joindre directement ?
www.defenseurdesdroits.fr

Marie Derain
Directement, non, car ce serait assez inefficace. Sur le site, il y a une carte de France. Il suffit de cliquer sur son département pour avoir accès à la liste des délégués et leurs lieux de permanence. Vous pouvez prendre rendez-vous directement avec eux.

Jean Philippe Toutut
Madame Derain, vous nous avez montré qu'une haute fonction nationale peut s'appliquer à des choses très concrètes. Merci pour votre langage très direct, militant, lucide et énergique et si c'est ça faire de la politique, vous en montrez une vision éclairante, positive, vraie de ce que c'est de faire vraiment de la politique en faveur de l'enfant. Merci beaucoup Madame Derain.

Donnons aux jeunes la maîtrise de leur vie numérique !
Pascale Garreau
Internet Sans Crainte

Jean Philippe Toutut
Nous accueillons sans tarder nos deux intervenants du début de l'après-midi, Pascale Garreau et Philippe Raimbaut qui s'exprimeront chacun une vingtaine de minutes et ensuite nous aurons la possibilité de nous adresser à eux.
Pascale Garreau est diplômée en socio linguistique de l'Université. Après des expériences variées dans le domaine des TIC, de la communication et de l'éducation, Pascale a pris en charge en 2008, le centre de sensibilisation français du « safer internet program » de la commission européenne. A ce titre, elle participe à des groupes et des actions de réflexion et de coordination nationales. Elle orchestre des campagnes d'information et de prévention. Pascale suscite également la création des ressources éducatives et de formation professionnelle. Elle va nous expliquer dans un instant ce programme à travers une présentation des principaux usages numériques des jeunes. Elle va nous proposer de réfléchir à la façon dont les technologies de l'information de la communication et des loisirs modifie la façon dont les enfants construisent leur identité, les relations qu'ils entretiennent entre eux et avec les adultes et leur rapport au monde et ce avec une attention particulière pour les enfants les plus fragiles.
Nous écoutons Pascale Garreau

Pascale Garreau
Nos actions :

- Campagnes d'information
- Actions de sensibilisations mineurs / parents
- Création ressources pédagogiques et de sensibilisation
- Formation

Assistance téléphonique > Net Ecoute : 0820 000 000
Service de signalement contenus illicites > Pointdecontact.net

Comité pilotage :
Collège institutionnel
Brigade de protection des mineurs / CLEMI/ CSA/ CNIL/ Défenseur des Droits / Délégation aux Usages de l'Internet / DGE / Direction Générale de la Gendarmerie Nationale / Ministère de la Défense (DGGN) / Institut National de la Consommation / Ministère des Affaires Sociales et de la Santé / Ministère de l'éducation nationale (DEGESCO) / OCLCTIC / OCRVP / UNAF
Collège associatif
CEMEA / CNAPE/ CIEM/ Droit à l'enfance / Ecole des Grands Parents Européens / FCPE / Francas / Innocence en Danger / La Ligue de l'Enseignement / PEEP/ Together Against Cybercrime
Collège universitaire
Université Paris 3 / Université Paris 8
Collèges des experts techniques
Fédération Française des Télécoms / Orange RSE / Groupe Vivendi SFR/ Microsoft France

Internet ?
Ca ne change rien…
On a toujours…

- passé des heures à ne rien se dire
- joué à la guerre
- fait circuler des blagues pas si drôles

- harcelé les têtes de turc
- cherché à se faire des amis
- travaillé son image
- pris des risques
- pas tout dit à papa maman
- fait semblant d'éteindre la lumière
- parlé à des inconnus venus d'ailleurs
- consulté des magazines particuliers
- …

Et pourtant, ça change tout

INTERNET CHANGE le rapport au temps

Le temps numérique au cœur du quotidien des jeunes

- 4,43 écrans heures par jour, dont 50% Internet chez les 12-17 ans (Source *Credoc2012*)
- 4,30 / jour chez les 8-18 ans (*Source EU Kids Online 2011*)

Rappel :

↳CREDOC (*centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie)*

↳*EU Kids Online : Le projet UE Kids Online fait partie des actions financées par le programme européen « Safer Internet ». Il vise à explorer scientifiquement le champ des risques et de la sécurité dans la pratique d'Internet des enfants. En contribuant à la collecte et l'évaluation de connaissances ainsi qu'à la production de nouveaux savoirs, EU kids Online participe à la mise en œuvre de la protection des mineurs en ligne. UE Kids Online est un projet de grande envergure. Il rassemble plus d'une vingtaine de pays européens ou limitrophes et réunit un large panel d'experts à la fois dans les usages sociaux d'Internet et les nouveaux médias, l'éducation aux médias, la culture numérique, les études sur l'enfance, la psychologie de la famille et de l'adolescent, les perspectives juridiques et réglementaires et les méthodes de recherche. www.eukidsonline.net ou http://www.saferinternet.fr/*

Un temps difficile à contrôler

- 4% plus de 8 heures par jour _ EU Kids Online 2011

Un temps démultiplié

- Pratiques multitâches : T = t amis + t devoirs + t loisirs
- Un temps pour chaque chose ?
- Des temps de qualité?

Sans temps morts

- Hyper-actifs, hyper-interactifs, hyper-impatients
- Modes compulsifs
- Exit l'ennui

Un temps monnayé

- Plus de clic
- Plus de temps
- Plus de recettes

Mais toujours seulement 24 heures par jour

- Famille, études, activités…

INTERNET CHANGE le rapport à son identité

Identités « IRL » vs en ligne

- Interdépendantes, complémentaires
- Miroir fidèle, déformant ?

- Gestion complexe – se construire, subir ?

Identité présente, passé
- Traces convergentes
- Sources multiples
- Droit à l'oubli

Identité commentée
- Retours immédiats
- Filtre écran
- E-réputation

Anonymat ?
- Liberté d'expérimentation
- Déresponsabilisation ?

INTERNET CHANGE le rapport à l'autre

Internet premier mode de socialisation chez les jeunes
- 93% utilisent Internet à des fins sociales (mail, chat, réseaux sociaux…)
- 30% des 9-12 sur Facebook selon *Ipsos 2013*

Rappel : *Ipsos est un institut de sondages français et une société internationale de marketing d'opinion, créé en 1975*

Plus de mots, moins de paroles
- 2500 SMS par mois, 83 par jour…
- De nouveaux langages à maîtriser

De nouveaux types d'amis
- C'est quoi un ami sur Facebook? Un ami, un ami-d'ami-d'ex, un camarade, sa mère, son prof?
- Parfois un parfait inconnu (9% des 12-16 ont donné rendez-vous à un inconnu – EU kids Online 2011)

Le poids du nombre
- La chasse aux amis (moyenne 220)
- Le phénomène « dedipix »

Rappel : *La dedipix est une dédicace par l'image (contraction de « dédicace » et « picture », soit « image » en Anglais), un phénomène constaté dans le milieu des adolescents blogueurs. Le blogueur réalise une photographie de lui, avec un pseudonyme marqué au feutre sur son corps. En contrepartie d'une telle dédicace, les autres blogueurs postent des commentaires sur le blog de l'auteur. Il y a une surenchère : le nombre de commentaires est d'autant plus élevé que la photographie est coquine. Cette pratique dangereuse attire les pédophiles prédateurs. Il leur est facile de savoir d'où viennent les photographies et de contacter l'auteur via son blog.*

- Industrie des données (ex: social games)

Rappel : *le marché du social gaming est en phase de devenir le plus gros marché du web en France où Les jeux sociaux prennent une place majeure sur le marché du web. Dominé par des sociétés très récentes comme Kojobo, Concoursmania ou Mediastay, les social games sont très tendances. Les investisseurs ne s'y trompent pas et les transactions s'élèvent à plusieurs millions d'euros. L'émergence et le succès des réseaux sociaux contribuent au bon développement des jeux sociaux.*

La société parisienne Mediastay, créée en 2000 et spécialisée dans la monétisation d'audience des jeux en ligne, viens d'effectuer une levée de fond sans précédent. 15 millions d'euros débloqués pour investir dans la création d'une nouvelle plateforme permettant de fédérer tous les joueurs de jeux en ligne. Monétiser le jeu social reste l'un des moyens le plus concret et efficace pour faire payer des internautes, qui jouent à 95 % gratuitement.

Des succédanés de relations?

- « Ecrire sur Facebook ou par MSM est un succédané de relation, ce que la vitamine C est à l'orange pressée » Christophe André

L'effet écran

- Effet désinhibiteur (+ ou -)
- Des barrières qui tombent
- Harcèlement, propos haineux

La notion d'intimité caduque ?

- Un espace public, vécu de façon privée
- Plus de 50% des jeunes postent des infos perso visibles à tous (source EU kids online 2011)

La socialisation « par le non »

- Gérer son réseau, c'est paramétrer
- Paramétrer, c'est exclure
- Se méfier

Plus d'amis mais moins d'amis

- 23 % des 11-16 négligent parfois/ souvent leurs amis à cause d'Internet Fréquence Ecole 2010
  Rappel : *Fréquence écoles* s'engage depuis bientôt 20 ans à favoriser une attitude critique des jeunes face aux médias)

Des « Fréquentations » plus difficile à surveiller

- Intimité
- Mobilité

INTERNET CHANGE le rapport à la sexualité

Une source d'information et de communication

- Onsexprime.fr (planning familial)
- Portail INPES, etc.

Rappel : *L'INPES, Institut national de prévention et d'éducation pour la santé est un établissement public administratif créé par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. L'Institut est un acteur de santé publique plus particulièrement chargé de mettre en œuvre les politiques de prévention et d'éducation pour la santé dans le cadre plus général des orientations de la politique de santé publique fixées par le gouvernement.*
La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique a élargi ses missions initiales à la participation à la gestion des situations urgentes ou exceptionnelles ayant des conséquences sanitaires collectives et à la formation à l'éducation pour la santé.

Nouvelles pratiques

- Drague via Internet, ChatRoullettes
- Cybersexe, sexting…
- Consultation site pornographiques
  38 % des garçons consommateurs _ Etude Sophie Jehel 2011
  80% des garçons – 45% des filles 14-18 ont vu au moins un film X/.an

Exposition images trash

- 20 % des 9-16 ans confrontés à des images sexuelles non sollicitées
  ¼ ont mal vécu l'expérience, 1/6 perturbés (source Eu kids Online 2011)

Une image déformée de la sexualité

- Réification / dé-personnification de l'autre devenu objet de satisfaction
- Image dégradante de la femme
- Confusion entre sexe et violence
- Banalisation des pratiques extrêmes
- Culte de la performance

Des phénomènes d'addiction
- Avec phénomène d'escalade

Injonction à l'action?
- Effet de fascination et sidération

Facteurs de risques : immaturité, troubles psychiques, difficultés langagières, fragilité des repères parentaux, violences **subies** dans l'enfance, représentation négative de soi.

(Claude Aiguesvives, pédopsychiatre en milieu hospitalier à Béziers, expert auprès des tribunaux et Sophie Jéhel, maitre de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris 9, est spécialiste des questions relatives aux médias et aux jeunes. Elle a publié de nombreux ouvrages et articles sur ce sujet.)

INTERNET CHANGE le rapport à la prise de risque
Le virtuel substitut de la prise de risque ?
- Mais alors quoi d'autre?

Prise de risque inconsciente
- Exposition de soi, données perso

Incitation à la prise de risque
- Sites pro-anorexiques, apologie suicide, mutilations, extrémistes…

You tube et expériences extrêmes
- Train surfing
- Redbull ça donne des ailes

INTERNET CHANGE le rapport au savoir et à l'adulte
Légitimité de l'adulte
- Mythe super ado, rôles inversés
- Le rapport au savoir, au langage

Légitimité du savoir
- Apprendre vs savoir chercher
- Disponibilité de l'information
- Web vs adulte dépositaires des savoirs

Conclusion
Il a été dit ce matin que la fracture sociale était en train de croître, on le perçoit très clairement au niveau de la pauvreté. La fracture au niveau du savoir, au niveau culturel est en train de croître de façon drastique avec Internet. Il y a ceux qui regardent toujours les trois mêmes sites par jour, il y a ceux qui vont voir l'exposition en ligne. On a ces mêmes questions d'argent, ils sont tous connectés, c'est une question de culture et le cadre culturel entre les classes sociales auprès des adolescents notamment est en train de croître de façon dramatique. On a tous une mission majeure, à savoir, puisqu'ils sont sur

Internet de leur donner, chacun d'entre nous, des bonnes adresses, des sites intéressants à aller voir. Il faut les aider, en fonction de ce qu'ils aiment, à trouver des contenus qui soient de qualité et qui leur permettent de grandir et de se développer ; il y en a énormément. Chacun d'entre nous devrait pouvoir apporter aux jeunes qu'il a autour de lui, en tant que parent, enseignant, éducateur, voisin, quelques pistes d'usage visant à grandir et non à régresser.

Infos, ressources sensibilisation
www.InternetSansCrainte.Fr

L'impact des nouvelles technologies sur l'enfant
Philippe Raimbault

Jean Philippe Toutut
Philippe Raimbault est agrégé de droit, il est Professeur de Droit public et il est Directeur de Sciences Po Toulouse. Il fait de son établissement, non seulement un établissement d'enseignement supérieur et de recherche de pointe, mais également un lieu d'animation du débat civique et citoyen. Les problématiques sociétales sont au cœur aujourd'hui de la mission de Sciences Po Toulouse telle que la conçoit Philippe. J'ajoute que j'ai aussi beaucoup de plaisir à travailler à ses côtés. Philippe Raimbault va nous parler aujourd'hui des changements qu'imposent l'existence et la diffusion des nouveaux procédés de communication dans la pratique des enfants. Il va se centrer peut-être sur les institutions scolaires et médico-sociales. L'objectif de son propos est d'ouvrir des pistes à propos des impacts législatifs possibles sur les missions des personnels des associations de protection de l'enfance.

Philippe Raimbault

Introduction :
- Décision risquée de ne pas utiliser les NTIC, malgré une intervention à l'heure de la digestion…
- Contexte de société de l'information et de la communication, qui transforme radicalement les pratiques, chacun ou presque ayant en permanence un ordinateur portable et/ou un téléphone connecté à Internet.
- Sollicitations multiples pour les élèves / étudiants => nécessité d'adapter les pratiques éducatives pour toutes les institutions qui accueillent des jeunes.
- Avoir en tête le risque de discrimination / fracture numérique dont est porteuse l'évolution des pratiques des NTIC.
- Dans quelle mesure les NTIC bouleversent-elles les pratiques des institutions dans leurs rapports avec les jeunes qu'elles accueillent ?

§ 1 - Internet et les NTIC, défis pour les institutions éducatives

A – Des défis pédagogiques

1. Fragmentation des espaces / moments collectifs
   L'accès à internet, via les téléphoniques et autres e-phone durant les enseignements crée de nouvelles conditions d'enseignement => de plus en plus difficile de disposer d'une attention soutenue et durable de tou(te)s en même temps.
   - Dans le primaire/secondaire : gestion de la privation, de l'interdit et de la fouille ; articulation des temps scolaires et para-scolaires. Possibilité d'intégration dans le règlement intérieur avec sanction à la clé, dès lors qu'il n'y a pas d'interdiction générale et absolue, mais une simple limitation d'usage. Nécessité d'une conciliation des libertés. (ex : obligation de dépôt du téléphone le soir pour la nuit est envisageable, notamment au nom de considérations sanitaires ; nécessité de mise en sécurité en contrepartie)
   - Dans le supérieur : gestion de la simultanéité qui génère une concurrence pour l'enseignant ; tendance à zapper => demande de déconnexion des lieux de cours, interdite et inutile.
     Remise en cause de l'amphithéâtre comme forme d'accès au savoir car demande et création (cad édition du cours s'il n'est pas directement mis en ligne) de supports pédagogiques, besoins d'interaction.

2. Absence de hiérarchie des savoirs :
   - Mise sur le même plan des savoirs profanes et des savoirs académiques : difficultés à faire prendre conscience des distinctions, d'où une introduction aux méthodes des sciences sociales et une formation à et par la recherche. Régulation complexe sur cette question.
   - Accessibilité absolue des savoirs : problème du plagiat et de la mise en ligne de toutes ressources, sans considération de droits de propriété intellectuelle.

B – Des défis de régulation

1. Faire face aux atteintes à l'e-réputation
   - Atteintes à la réputation de l'établissement : cas de la soirée, des appréciations lancées sur FB…
   - Atteintes au droit à l'image des enseignants : cas des blogs, de Facebook et de la difficulté à distinguer vie publique et vie privée.
   - Risques de cyber harcèlement des élèves, happy-slapping et tendance à s'identifier à travers sa popularité, ses « likes », ses « amis » ; narcissisme, désidentification au profit de l'image virtuelle qui peut faciliter les dépressions (cf. Le Monde du 24/25 mars, p. 12), tandis que l'anonymat numérique facilite ces dérapages => nécessité de lier ces pratiques et le monde réel, qui s'approprie ces comportements à travers des incriminations classiques, de complicité de coups et blessures…
   - Absence de droit à l'oubli => risque lors de l'embauche…
2. Faire face à la notation des enseignants : l'aventure du site Note2be, admis en Allemagne, mais fermé en France.

§ 2 – Internet et les NTIC, ressources pour les institutions éducatives

Confrontés à de nouveaux défis, il convient d'éviter le réflexe de repli et de retour sur des pratiques inadaptées, sauf à creuser le fossé. Nécessité de s'adapter, sans lâcher sur les valeurs fondamentales. Il s'agit donc de s'approprier les techniques pour en faire de nouvelles ressources.

A – Des ressources pédagogiques

1. Une intégration parmi les objectifs pédagogiques
   - Le 6ème pilier du socle commun de connaissances et de compétences : la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (Maîtriser les outils de l'informatique, du multimédia et de l'internet, c'est amener les élèves à utiliser de façon plus réfléchie et plus efficace les techniques numériques qui irriguent désormais tous les champs de notre société).
   - Le Brevet informatique et internet (B2i) pour une utilisation raisonnée des TIC
   - Le certificat informatique et internet dans le supérieur (C2i)
     - ⇨ Possibilités de chartes d'utilisation des NTIC dans l'environnement institutionnel, co-construites avec les utilisateurs.
2. Un bouleversement des pratiques
   - Création de centres et plateformes de ressources (98% des emprunts à la BU en ligne) ; usage des ENT et bureaux virtuels. Abolition des frontières entre lieu de travail et lieu domestique, donc difficulté à articuler les temps correspondants.
   - Usages des NTIC pour des innovations pédagogiques

B – Des ressources de régulation

1. Nouvelles opportunités de réflexion :
   - Gestion des fichiers et flux d'informations : sensibilisation possible par l'institutionnalisation des correspondants CNIL
   - Gestion des paramètres de confidentialité
   - Usage des données collectées sur les réseaux sociaux : orientation possible des activités par les entreprises…
     - ⇨ Nécessité de faire vivre et alimenter la réflexion autour des nouveaux instruments et de leur pratique dans l'institution, leur influence sur son fonctionnement.
2. Nouvelles modalités de participation / citoyenneté
   - Ressources de l'e-démocratie : consultations, enquêtes…
   - Possibilité de promouvoir l'image de l'institution par la multiplication des références web
3. Nouvelles modalités de contrôle
   - Possibilité d'autorégulation : cas sur le plagiat, où les logiciels de contrôle peuvent désormais être mis à disposition des étudiants en vue d'un autocontrôle de leur taux de plagiat.

Nécessité de réfléchir avec les NTIC, et surtout pas contre, afin de permettre une appropriation progressive par les personnels et d'intégrer aux pratiques nouvelles les valeurs dont la préservation demeure indispensable.

Débat avec la salle

Jean Philippe Toutut
Je pense qu'on apprend beaucoup de choses, c'est mon cas. A ces deux exposés, je vous ai vu souvent hocher la tête, vous avez trouvé des choses en correspondance avec ce que vous vivez certainement. A vous la parole.

Bernard Goujon, Enclos Saint François
J'ai une question pour Pascale Garreau. Est-ce qu'on peut trouver votre exposé quelque part ? On est passé très vite sur beaucoup de choses.

Pascale Garreau
On a un site avec beaucoup de ressources (www.InternetSansCrainte.Fr) sur toutes les questions du numérique, de réponses des études, une formation en ligne, pour ceux qui n'y sont pas allergiques, sur les problématiques législatives, sur le happy slaping. Sur tous ces sujets, on des petits modules de e-learning qui vous permettent d'avoir des réponses. Il y aussi des ressources éducatives si vous souhaitez mettre en place des actions de prévention ou d'analyse critique des usages auprès des jeunes.

Elisabeth … Directrice d'une agence départementale de la solidarité à Montpellier
Je me posais la question de la porosité entre l'intime et l'affichage sur la toile. On a souvent le cas de familles qui nous expliquent dans le cas de Facebook notamment ou d'autres sites dans lesquels les enfants s'exposent, leur initiative d'aller voir. Ils autorisent l'enfant sous condition que celui-ci leur donne accès à cette page. Ils découvrent sur leurs enfants des choses qui les mettent en difficulté. Ils vont apprendre que leur enfant a une vision de la femme déformée. Je ne sais pas trop comment le formuler mais cela pose question quant à l'éducation des parents concernant le comment du contrôle et finalement leur propre apport à leur enfant sur la façon dont il se présente sur Facebook.

Pascale Garreau
Le problème du contrôle est une question clé en ce moment en terme d'éducation. Il y a deux choses dans votre question. La problématique de l'éducation des parents dont on n'a pas parlé ici qui est évidemment centrale, mais qui n'est pas notre thème, c'est le point noir de l'ensemble des dispositifs pour beaucoup de raisons. Il est évident qu'il faut amener les parents à se mettre dans ces situations où ils seront capables de dialoguer avec leur enfant sur ces questions-là. Est-ce qu'il est souhaitable que des parents surveillent et aillent jusque dans l'intimité qui est celle d'un Facebook fermé, c'est à vous d'en décider, c'est une question extrêmement délicate. Si on parle de marchandisation, des angoisses familiales, vous avez ici un très beau cas d'école, puisque la plupart des très grandes sociétés de service vendent très cher les logiciels d'espionnage des comptes Facebook des enfants. Il y a une question monétaire, intime, de confiance. Si vous alliez ouvrir le sac à main de votre fille, vous pourriez y trouver des choses que vous n'aimeriez pas trouver, pareil dans sa chambre et son tiroir, c'est assez logique. Si vous allez fouiller dans la vie extrêmement privée de ces jeunes gens, vous allez trouver des choses que vous n'attendez pas. C'est une question de confiance générale entre les parents et les enfants. J'attire votre regard sur le fait que, en tant que professionnel, si vous commencez à travailler sur les réseaux sociaux, on peut trouver de très belles expériences de Facebook, de groupes mis en place par des éducateurs, pour garder des contacts avec des jeunes qui sont désocialisés dans la rue. Se pose là, l'accès à des données confidentielles. Si jamais vous travaillez sur des projets comme ça, posez vous la question de la confidentialité et des informations que vous pourriez croiser au gré de ces interactions. On a beaucoup de cas d'éducateurs qui sont témoins de grosses, grosses opérations de type drogue et autres sur les réseaux sociaux. Quand vous ouvrez un compte partagé la-dessus, posez vous la question de l'accès à certaines données qui pourraient être privées. C'est extrêmement important dans vos métiers.

??? (remarque non identifiée)
Concernant les familles, on n'a pas de dispositif là-dessus.

Philippe Raimbault
Oui, on est dans le schéma classique de la responsabilité civile des familles du fait de l'action des mineurs. La responsabilité pénale ne joue que de manière personnelle et pour les mineurs que de manière spécifique avec une justice spécifique et des conditions particulières, excuse de minorité qui va jouer, mais là on est dans un schéma classique qui ne connaît pas de spécificité. Maintenant, c'est bien une question de rapport entre l'enfant et ses parents, essentiellement une question de confiance et aussi, si on raisonne en terme d'efficacité, attention, si on veut tout voir, on est sûr qu'ils vont aller sur un autre réseau, une fois qu'ils auront découvert que vous y allez ? Vous pouvez être certain qu'ils vont contourner pour trouver un espace d'intimité . La solution consistant à expliquer un certain nombre de dangers, à expliquer les précautions à prendre est préférable plutôt que de vouloir contrôler à tout prix.

Jacques … Administrateur à l'Enclos Saint François
Je découvre à travers les interventions, la puissance positive ou négative que peut avoir Internet et ce que j'ai trouvé intéressant dans ce que vous avez dit, c'est que cet espace de liberté peut être aussi positivé. Il faut surveiller sans doute, c'est notre devoir d'éducateur. La confiance, c'est bien gentil, mais quand on est dans un rôle d'éducateur, on doit aussi exercer à priori un contrôle. Mais vous avez dit qu'il fallait nourrir Internet et je trouve ces propos intéressants. Je m'adresse au professeur de droit, étant moi-même passionné de politique, de démocratie, de citoyenneté et c'est un aspect de notre rôle d'éducateur de sensibiliser nos jeunes à toutes ces questions. Je crois qu'il nous faut utiliser Internet, il nous faut nouer une relation avec les enfants dont on a la charge à travers et avec Internet. On se plaint souvent de la non participation des gens, adultes ou non, Internet est un moyen fantastique de s'exprimer et de renouer le contact avec la chose publique. Il y a donc les deux aspects, surveiller mais utiliser Internet.

Philippe Raimbault
Je partage évidemment et c'était le sens de mon propos, il faut savoir en faire une ressource même si c'est parfois compliqué. Sur le rôle d'Internet dans le débat public, je suis d'accord mais avec deux interrogations. Internet, c'est un temps d'immédiateté. On vous demande de réagir vite sur des sujets qui sont parfois compliqués et qui nécessiteraient une prise de distance. Twitter me paraît particulièrement dangereux. Tous les sujets ne se prêtent pas à une remarque en 140 caractères, en tout cas pas tous les sujets du débat public. C'est le sens de ce disait Bourdieu sur la télévision et c'est surmultiplié par rapport à Internet, il y a des sujets qui sont complexes, qui nécessitent du temps, des explications, des contextualisations compliquées à faire sur Internet en sachant aussi qu'il existe des statistiques disant que dès qu'un article est trop long, il n'est pas lu, ou en tout cas, on ne va pas jusqu'au bout. A mon avis, c'est un bon vecteur pour attirer l'attention et essayer de poser quelque chose dans le débat public. Je ne suis pas sûr que ce soit toujours le bon vecteur pour traiter véritablement le débat public citoyen. Mais c'est quelque chose qui peut permettre de mettre l'accent sur une problématique.

Pascale Garreau
C'est un tapis rouge car on est en train de travailler sur ce sujet passionnant et je vous invite à voir ce qui va sortir en juin avec la CNIL sur une plate forme où on travaille sur une démocratie participative sur Internet au sujet de la citoyenneté numérique. C'est un jeu en ligne participatif. On prend un grand débat sur le numérique, gouvernance du numérique, liberté d'expression, … et on fait voter les jeunes, les moins de 18 ans, sur plusieurs niveaux. On commence à leur dire : « Que penses-tu de ça ? Vote », démocratie en ligne. Très bien, tu as voté avec ton cœur. Etape numéro 2 : voilà un certain nombre de documents que je t'invite à lire pour voir, si après cette lecture, tu as toujours la même opinion. Ils peuvent voter une deuxième fois. Ensuite, on les met en débat avec d'autres groupes de jeunes sur un certain nombre de formulations de débat. Ils reviennent en débat entre jeunes avec un certain nombre d'adultes qui peuvent animer et on les invite après un temps de réflexion à revenir voter une troisième fois. En dernière phase, si après tout ce travail de vote avec le cœur, en réflexif, après étude de documents pas trop longs, ils ne sont toujours pas d'accord, on propose de nouvelles options de vote pour remettre dans la machine démocratique pour faire en sorte que d'autres questions soient posées. On espère avoir assez d'établissements scolaires ou de structures non scolaires pour porter ensuite les résultats des votes sur de grands dossiers qui sont en place au niveau français ou européen et les amener à l'Assemblée Nationale. Donc, malgré toutes les horreurs que j'ai pu dire sur Internet, on est convaincu qu'une fois que le travail d'éducation critique est fait, on peut avoir un travail citoyen formidable avec Internet.

Jean Philippe Toutut
Comme il n'y a pas d'autre question, on va remercier nos intervenants.

Adolescence et codes sociaux : entre discrimination, stigmatisation, identification et créativité

Jean Philippe Toutut

Nous allons aborder maintenant notre thème sous un angle plus psychologique. A mes côtés, nous avons la chance de recevoir Nathalie Blanc et Thierry Berquière. Je vais vous présenter successivement chacun d'entre eux.

Thierry Berquière est psychologue clinicien, c'est un thérapeute familial psychanalytique. Il travaille à la maison d'enfants Mon Oustal et Unité familiale de Saint Pons de Tommières et également au service d'accueil d'accompagnement des jeunes, Lo Sosten et l'espace Parentèle à Béziers. Il a contribué à des travaux de recherche du CNRS, du Centre d'Ethnologie Française. Il a publié sur les fonctions de l'habillement. Il a participé également à la création de l'exposition « Passeurs de linge, trousseaux et famille » à Paris. Il va nous parler aujourd'hui des adolescents customisés. Il va aborder d'une façon très originale la question du comment nous portons nous au travers de que portons nous et insidieusement, qu'est-ce qui nous porte. Nous découvrirons avec Thierry Berquière à quel point le vêtement nous marque et les marques nous vêtissent. Nous verrons aussi si l'habit fait le moine ou si c'est l'inverse. Et comment le narcissisme se coltine avec les objets. Je n'en dis pas plus pour éveiller votre curiosité, je lui passe donc la parole.

Adolescents customisés ?
Thierry Berquière, Psychologue

Si nous naissons dans un « bain d'affects » (Lebovici.1998), nous naissons aussi dans un bain d'objets.

Je vous parlerai donc d'une des plus anciennes technologies et « technique du corps » (Mauss. 1993), le vêtement, qui est aussi une des premières technologies de l'information et de la communication.

A partir de la puberté le corps et la sexualité, les remaniements ou les souffrances du narcissisme sont convoqués au devant de la scène et l'habillement prend une place prépondérante et précipite un faisceau de projections.

L'expression de « puberté sociale » emprunté à A. Van Gennep (1998), le créateur du concept de « rite de passage » (2011), est intéressant car elle noue le biologique et le social : le corps est le lieu d'un marquage sous des formes diverses et tout particulièrement à l'adolescence. Nous ne traiterons pas ici des ce qui s'écrit directement sur la peau, le tatouage, le piercing, l'incision. Yvonne Verdier avait bien montré que pendant longtemps « marquer son linge c'est avoir ses règles », La constitution du trousseau aux initiales introduisait les jeunes filles dans ce que l'on pourrait définir comme un objet d'un « matrimoine » par lequel le linge occupe beaucoup de place dans la propriété puis la transmission des biens féminins et maternels. Il peut y avoir une part d'inaliénabilité dans ces biens , certains linges pouvant être transmis, rester dans la famille. Des enquêtes ont montré que ceci est moins fréquent mais n'a pas disparu.

L'habillement adresse à l'autre un corps vecteur de désir sexuel et de séduction dans le sens d'une parade. Dans les années soixante l'émancipation passait par les boutiques de vêtements pour jeunes véhiculant des projections de désirs, de fantasmes, d'angoisse. Les grandes rumeurs étudiées par Edgar Morin à la fin des années soixante ont trouvées leurs creuset dans des boutiques d'habillement pour jeunes filles, dont le magasin « Aux oubliettes » pourrait constituer un représentant au nom évocateur au moment « la minijupe creusait le fossé des générations » (Morin.1969).

Un autre exemple plus représentatif de la subjectivité au niveau familial a pris la forme d'un « acte manqué » lors d'une consultation de thérapie familiale. Les parents en s'installant dans le bureau constatent que leur fille adolescente, assise face à moi a sa braguette ouverte et réagissent en m'adressant : « Vous voyez, elle se laisse aller, avec vous ». Si l'on enlevait la césure de la virgule, les résonances d'une scène de séduction n'en seraient que plus directes. C'était un moment où l'émergence de la sexualité de leur fille bouleversait les relations familiales et réveillaient des angoisses. Des parents avec un enfant plus jeunes peuvent dire dans ces circonstances « tiens-toi bien ! », ce qui n'est pas la même chose.

Après ces préliminaires pour introduire à des fonctions relationnelles plus spécifiques à la puberté sociale, je vous indique quelques repères statistiques qui montrent l'importance considérable marché de l'habillement chez les jeunes :

- Europe : premier poste budgétaire des parents pour leur enfant, avec de légères variations selon les pays (IPSOS, 2003).
- Premier objet de cadeau notamment intra familial il y a encore quelques années. je n'ai pas d'études statistiques actuelles pour vérifier si cela a été dépassé par les nouvelles technologies.
- Ce sont les 15-24 ans qui sont les plus dépensiers en matière de mode, chez les hommes, comme chez les femmes.
- La population des 15-24 ans totalise 15 % de la population totale mais constitue 25 % de la consommation des vêtements selon une étude de l'Institut Français de la Mode de 2012. L'évolution de la consommation est en légère hausse alors qu'elle est en baisse pour l'ensemble de la population sur le même poste budgétaire.
- En Grande Bretagne, le shopping et la consommation sont en tête des plaisirs cités.

On peut donc voir là le marché que cela représente et que le marketing va chercher à « capter ».

Qu'est ce que nous portons ?

Dans le récit biblique de la genèse, Le premier élément qui constitue la perte du statut édénique se fonde sur le sentiment de nudité après que le partage du fruit interdit leur ouvrit les yeux: « j'ai eu peur par ce que je suis nu et je me suis caché ». Dans l'urgence, Adam et Eve, honteux, se couvrent d'un cache-sexe. Ils vivent pour la première fois l'expérience du dénuement. Le vêtement dans les textes religieux, dans des pratiques religieuses, est souvent associé à la pudeur et au désir, au regard impur.

Mais avant de se séparer Yahvé « fit à l'homme et à sa femme des tuniques de peau et les en revêtit ». L'acte qui marque leur séparation est le don d'un vêtement. La perte de paradis est marquée par un premier don. Ils ne partent pas sans rien et quand on sait comme l'a bien montré Marcel Mauss que « la chose donnée n'est pas inerte », cela inaugure les rapports entre l'habillement et tout ce qu'il va recevoir et dont il va être dépositaire, voire devenir représentant de ce lien (1993).

Parmi les multiples sens de la fonction d'habillement, nous retiendrons l'idée d'in-vestiture et d'in-vestissement.

L'in-vestiture oriente d'une part vers l'accès à un statut et d'autre part vers le lien, dans une inscription culturelle où costume et coutume se rejoignent étymologiquement. Le vêtement est un objet de représentation sociale et un système de signes distinctifs déterminant une « efficacité symbolique ». L'in-vestiture oriente d'une part vers l'accès à un statut dans lequel le vêtement est un marqueur à différents niveaux :

- D'humanité, de culture.
- De « manière de se distinguer » (Bourdieu. 1979).
- Différences de génération, de sexe, de culture, de classe sociale.
- D'un système de signes linguistiques, message (Barthes)
- La parure, l'ostentation.
- De territoire (Goffman. 1973)

Adam et Eve partent bien couverts. N'est ce pas là une bienveillance maternante, qui dépasse la seule fonction utilitaire. Le sens originel d'investir renvoie à *revêtir, entourer étroitement, en rapport avec « vestim » ,* le voile. Investissement a pris ensuite des chemins vers une terminologie financière et vers la métapsychologie de Freud. L'investissement prend le sens de charge d'affect et de représentation qui circule dans la relation à l'autre et dans les liens intra psychiques. Ce processus qui participe à la construction des assises narcissiques trouve un objet privilégié dans l'habillement dans sa fonction d'enveloppement. L'habillement est un écran de projections imaginaires et symboliques maternelles et paternelles, une pellicule de charge émotionnelle qui participe de l'investissement de

l'enfant, de la construction de son narcissisme. C'est une des composantes matérialisée associée à la fonction des « enveloppes psychiques » en référence à Didier Anzieu.

Ainsi nous sommes attendus avant la naissance dans une enveloppe qui va nous accueillir et qui se projette à « l'horizon des rêves maternels comme la bien montré Mallarmé. Puis nous naissons et grandissons du « se faire habiller » de l'interdépendance au « s'habiller » de l'autonomie, processus qui reste inscrit dans les mouvements du lien à l'autre et par lequel nous sommes toujours engagés selon les contextes de la vie. Des circonstances de perte, de deuil, de séparation, de douleur ou d'angoisse peuvent révéler les tensions relationnelles de ce processus mais ce n'est pas le sujet de cette journée.

Un personnage va cependant nous en apporter un témoignage, le témoignage d'un jeune aux prises avec le maternel comme nous en rencontrons dans nos pratiques. Il s'agit de Perceval Le Gallois du roman de Chrétien de Troyes, Le Conte de Graal, merveilleusement écrit et resté inachevé à la fin du XIIème siècle. Dans une lecture contemporaine, il contient un éclairage remarquable sur le processus d'adolescence. Daniel Poirion, spécialiste de la littérature médiévale a écrit à propos de ce texte : « Ce qu'il faut bien voir cependant, c'est que l'expérience de Perceval est strictement personnelle, qu'elle concerne ses rapports avec sa famille, et que l'on est ainsi plus proche d'une tragédie comme celle d'Oedipe que d'un mythe originel tel qu'on nous le décrit… Ce qui se construit là, c'est la subjectivité de la conscience moderne plutôt que la totale extériorité du mythe collectif » (1994).

Nous avons demandé à Perceval de témoigner de son expérience et voici ce qu'il nous a répondu :

Lettre de Perceval.

« Cher Thierry,

Tu viens encore une fois me chercher, huit siècles après, m'arracher au récit sans même l'accord de celui qui m'a fait naître pour découvrir des choses que j'ignorais moi-même.

Ma mère comme tu le sais ne voulait pas que je sorte , et surtout que je ne croise ce qu'elle appelait des diables mais bien sur j'ai bravé et poussé un peu plus loin, je les ai vu. Ils m'ont dit qu'ils s'appelaient chevaliers, je suis resté fasciné, captivé par leurs habits. Je me disais Ah ! Si je pouvais être pareil !

De retour à la maison ma mère a bien vu que quelque chose avait changé et lorsqu'elle a su que j'étais sorti, une violente dispute s'en est suivie. Entendant le mot chevalier, elle s'est évanouie. Je demandais des comptes sur cette histoire et elle me révéla la mort de mes frères au combat, puis de mon père et combien elle avait tout fait pour m'en garder : en pleurant elle dit « vous étiez ma seule consolation », mais je ne prêtais guère attention. Je voulais savoir d'où je venais, mes origines. Elle a bien vu que toute cajolerie devenait inutile.

Alors elle m'a habillé pour la dernière fois. Je n'avais qu'une hâte, m'arracher. Je suis donc parti. Quand j'ai vu ma mère tomber, j'ai foncé le plus loin possible. l'indépendance, partir dans ma quête chevaleresque et sur ce chemin essayer de me rapprocher de mon père, de « restaurer l'intégrité du lignage » (Bloch.1989). J'étais libre, enfin c'est ce que je croyais. La première fois qu'un chevalier me vit dans mes habits et me demanda de me changer, je refusais : « quoi changer les bons habits que me fit ma mère pour des mauvais qu'un autre possède ! »

« Touches pas à ma mère ! ». J'acceptais quelques pièces d'armure mais pour le reste j'étais si bien dans cette chemise douce qui m'enveloppait. Je repartais tout fier avec cette armure, m'imaginant chevalier et lorsque j'en ai croisé un, il me dit « t'as l'air de t'y croire ! ».

Quand je lui dis que j'avais été fait chevalier, il m'a raconté, le sourire aux lèvres, un truc auquel j'ai rien compris. « L'habit fait le Moine et On dit aussi que l'habit ne fait pas le moine ; pour dire que ce n'est pas assez de prendre un habit de moine, il faut aussi vivre selon la règle » (Dictionnaire de Trévoux) et cette règle vous vient d'un autre. Je sais que tu dirais qu'il ne suffit pas d'être dans son imaginaire, dans son reflet. Si personne ne vient t'en sortir… que vas-tu devenir ? Mais ce second chevalier était plus psychologue et il n'a pas dit laisse tomber ta mère mais « ajouter foi aux avis de votre mère et aussi aux miens » : il a reconnu cet attachement tout en posant des conditions. C'est alors

que j'ai pu me changer mais je résistais encore. Alors Goornemant m'a rappelé les conditions. Et je me suis senti tout à coup ridicule dans ces habits, et je me suis changé. Je pouvais enfin me défaire de ces enveloppes maternelles. J'ai pu laisser là choir une part de ce lien qui nous avait unis. Il y avait comme tu dirais du dés-investissement ou disons plutôt qu'il fallait chercher à se vêtir ailleurs.

Je n'ai pu devenir chevalier que par l'adoubement qui n'a aucune valeur sans changement de costume, ce que vous appelez maintenant rite d'initiation. La société me faisait porter ce nouvel habit, m'en reconnaissait le droit. Et toi Tu te rappelles combien de temps, Thierry, tu as attendu, enfant, pour porter des pantalons longs.

Je sais qu'aujourd'hui vos adolescents passent beaucoup de temps à se chercher en se changeant. Attention toute de même, quand tu globalises en disant « les adolescents » !. C'est comme si tu disais « tous les mêmes » alors qu'ils luttent tellement pour trouver leur individualité. Cette individualisation dont vous parlez ne faisait pas partie de mon monde, ça n'existait pas. Tu vois je suis toujours étonné quand j'en vois chercher des marques pour s'habiller. Moi, la marque, le blason, on me l'avait transmis mais ça ne suffisait pas car comme dirait l'autre, « Ce dont tu as hérité de tes pères, conquiers-le afin de pouvoir le posséder. » (Goethe). Vous, vous cherchez vainement des *appellations d'origine contrôlée*, mais contrôlées par qui ? Ce chemin est beaucoup plus incertain. Moi, on m'a dit tu mets ça, c'est comme ça ! Vous, votre « vie de shopping vous offre une profusion de nouveaux départs et de résurrections » (Bauman. 2009). Votre centre deviendrait-il commercial ? La croissance de vos possibles peut vous rendre la vie impossible.

Bon ! Cette individuation n'est pas que le fait de tes contemporains. Ce dauphin qui deviendra Louis XIII, Je ne le connaissais pas car il est né bien après moi. On voit bien combien il revendique de s'habiller tout seul « moi tout seul, moi pas toi ». Après, la révolution est passée par là avec de grands débats sur la liberté de porter le vêtement de son sexe qui lui convient. Et puis il y a eu Kant qui nous a poussé à penser par nous-mêmes, à choisir de manière critique, et puis la première révolution industrielle est textile et les grands magasins sont arrivés « au bonheur des dames » avec des publicités pour « conquérir la mère par l'enfant » (Zola). Les vêtements furent la première richesse des gens qui n'avaient rien (Michelet).

Bon je vais te laisser là maintenant, je retourne au récit où tu m'as trouvé, et je te laisse raconter tes trucs de psy. Ah, si encore une chose : tu te rappelles quand tu sortais sans rien en plein hiver pour défier, te sentir maître de quelque chose.

Adieu Thierry, Adieu public. »

Post-scriptum :

« N'oublies pas de leur dire que tu n'aurais jamais pu leur raconter cela sans tous les enfants, les jeunes, les professionnels avec qui tu travailles, les auteurs que tu n'as pas toujours cité qui t'ont aidé à comprendre ».

Une quête du soi en « self »-service :

L'adolescence est un processus où le narcissisme est bouleversé par les remaniements identificatoires. Les préoccupations narcissiques parfois excessives qui vont flotter entre alter et ego ne sont que le masque parfois de la fragilité. Ainsi, il nous est parfois difficile de différencier ce qui est de l'ordre de transformations d'adolescence de ce qui est de l'ordre de processus pathogène. Le narcissisme se construit d'abord par les premiers liens sécurisants et la rencontre entre le regard de l'enfant et celui des parents, puis par l'image du miroir, puis par l'ensemble des relations qui attestent que l'on est bien désirable et désirant. Nous pouvons retrouver ces trois polarités du narcissisme dans l'habillement avec une plus grande intensité à l'adolescence.

Perceval et sa mère en ont montré quelques aspects notamment sur l'importance des enveloppements. Mais il ne nous a rien confié de l'importance du miroir et du temps consacré à se confronter à son image. Pour ce qui est du pouvoir de désirabilité, s'habiller pour sortir, Perceval est resté bien maladroit avec les femmes. Avant de partir sa mère l'avait enjoint, lorsqu'il rencontrerait une femme de lui réserver « le soreplus », le surplus dont d'autres textes du moyen-âge attestent bien qu'il

s'agit de la jouissance. Son chemin était mal barré. Aussi n'eut-il pas le destin amoureux des personnages des romans courtois.

C'est sur ce terrain des remaniements narcissiques que vont s'opérer les stratégies de captation du marketing. Alors que Narcisse est travaillé face à son reflet par cette butée, « l'objet de ton désir n'existe pas », comme nous le dit Ovide, la culture consumériste dit : l'objet de ton désir existe et nous allons de le procurer. « Je consomme donc je suis » se conjugue bien avec l'empire de la mode puisque « la mode c'est ce qui se démode » (Barthes. 1967). Et cette remarque de Joël Brée me parait représentative des risques d'un système consumériste que nous intériorisons, c'est-à-dire qui s'inscrit comme « habitus » : « On n'achète plus un bien mais le droit de jouir de celui-ci pendant un laps de temps donné » (2007). Est-ce que cette intériorisation prend la forme d'une « auto-contrainte » au sens qu'à développé Norbert Elias, au point d'en devenir méconnaissable.

Nous pouvons avoir plusieurs regards sur la consommation :

- La consommation est une manipulation, qui conduit à une aliénation. Certains acteurs du marché ne disent plus qu'il y a des relations ou des échanges entre les individus mais préfèrent le mot « transaction ». Certaines marques ont des stratégies d'infiltrations et de captation très élaborées. Ceci s'est développé avec une culture de l'individualisation, du développement de soi qui peut aboutir de manière perverse à ce que la philosophe Axel Honneth développe comme des « pathologies de la liberté ».

- A la suite de tous les travaux qui dénonçaient la société de consommation à partie des années soixante, Mary Douglas, une Anthropologue et B. Isherwood, un économiste ont apporté une autre analyse à la fois dans sociétés de la modernité, mais aussi d'autres sociétés plus « traditionnelles ». Pour eux consommer c'est « faire du sens » et « les produits sont bons pour penser », « Les biens construisent et entretiennent des relations sociales », « Les biens sont des accessoires rituels », « La consommation est un processus rituel dont la fonction primaire est de faire sens dans le flux indistinct des évènements ».

Les « rituels passagers » :

Les rites assurent la cohésion du groupe, ils scellent des « alliances structurantes » (Kaës. 2012). Nos sociétés n'ont plus à leur disposition des rites tels que ceux de Perceval qui marquaient un changement de statut. Dans cette vacuité des rites les jeunes sont depuis plusieurs décennies confrontés à inventer des rituels passagers dans tous les sens du mot passager, c'est-à-dire ce qui n'est que de passage, qui passe, mais aussi qui permet de passer d'un espace à un autre. C'est donc dans ces incidences spatio-temporelles que ces rituels trouvent leur sens et il y a, je crois, un rapport spécifique des jeunes au temps et à l'espace.

Les rituels ne sont plus reçus des adultes mais construits avec les pairs. La formule de Goethe citée plus haut deviendrait : ce que tu as trouvé chez tes pairs, gagnes-le. Cela relève non plus d'une transmission intergénérationnelle mais d'une auto-initiation. L'identification aux autres jeunes, l'appartenance, ont un pouvoir d'attraction vers l'extérieur considérable. On parle même d' « affiliation ». Ce que les adultes voient de manière trop restreinte comme du conformisme. L'adolescence, c'est la période où il y a des échanges, des emprunts de vêtements de manière croissante avec l'âge. C'est certainement le seul âge ou de tels processus sont tellement porteurs de sens. Ce sont essentiellement des échanges intra-générationnels. Combien de fois lorsque ce sujet est abordé en entretien, on me répond c'est le pull d'untel, ou le pantalon d'un autre. Je recevais à un moment deux jeunes très proches. L'un venait avec une chaussette noire et blanche et l'autre un autre jour avec les mêmes couleurs inversées. Ils avaient « affiliées » leurs chaussettes alors que de ma place elles étaient dépareillées.

Il y a aussi des échanges inter-générationnels, plutôt des adolescents qui portent les habits de leur parent mais aussi le contraire. Il est important de repérer le sens de ces échanges car le statut de l'habit peut être différent, avoir une fonction structurante dans un processus identificatoire, ou dans

d'autres cas témoigner d'une dépendance ou d'une aliénation qui peut être pathologique (Berquière. 2008).

Pour suivre l'éclairage de Douglas sur la consommation, on pourrait penser que faire du shopping pour s'habiller, souvent à plusieurs, surtout pour les filles, participe de ces rituels passagers. Si les looks, l'appartenance, les normes vestimentaires sont un moteur individuel et social puissant, malheur à celui qui n'a rien à se mettre. Dans le modèle social consumériste celui qui ne suit pas est exclus, hors-jeu, voire stigmatisé. Et on peut comprendre l'attachement à rester dans le coup, à consacrer autant de revenus à l'habillement pour certains jeunes qui ont peu de ressources.

Celui qui ne suit pas le rythme peut rapidement être déclassé compte tenu d'un renouvellement de la mode de plus en plus rapide. Certaines enseignes de mode développent le « fast-fashion ». Nous vivons dans une culture qui privilégie le zapping, le flash, le shoot, la permanence du changement, la « tyrannie de l'instant », l'immédiat. Zapper signifie à la fois passer à autre chose et oublier .Le clip dont le sens originel désignait les ciseaux et l'action de couper et les vidéo-clips sont une succession d'images rapides. C'est une succession très rapide de séquences sans récit. Ce processus cognitif court-circuite la pensée, la mémoire, les traces. L'épuisante réponse « attends ! » qui représente un des fonds de l'intervention éducative parait de plus en plus anachronique. Pouvons-nous prendre le temps d'attendre ?

Les dernières décennies dans le domaine de la mode sont passées du design ou l'accent était mis sur la forme au « branding » qui se polarise sur la marque. La marque devient une appellation d'origine contrôlée qui associe le vêtement à des slogans, à une origine, à des fondateurs. Nike ayant été pionnier en la matière. L'authenticité devient une valeur recherchée et les marques développent le « storytelling » : on nous raconte une histoire au lieu de nous raconter des histoires.

Adolescents customisés ?

Le terme anglais *custom* serait lié au moyen-âge au français costume, habit, usage, coutume. Puis il a aussi pris le sens de la personne avec qui l'on « deale », le client. On trouve ensuite le sens de personnalisation, de style, et plus récemment de « modification selon les demandes d'un acheteur particulier » (Harraps). Il y a donc une parenté entre l'habit, le client et la réponse à sa demande individuelle.

L'habillement participe d'un travail de création personnelle à la fois individuelle et par rapport au groupe. C'est un processus de composition entre des différences et des appartenances, c'est-à-dire des représentations vestimentaires partagées. Chacun va tenter de « s'essayer » en s'habillant. Je pense qu'un tel processus est de l'ordre de ce que Winnicott présente comme « espace potentiel » qui trouve dans un objet et une expérience culturelle une possibilité de créativité, « si nous avons un lieu où mettre ce que nous trouvons » . Cet espace potentiel, ou espace transitionnel, « permet l'exploration par le jeu des objets, des autres et de soi, dans un entre-deux où fluctuent sans conflit ni angoisse les limites entre le dedans et le dehors, le moi et le non-moi, ce qui est mien et ce qui n'est pas mien » (Kaës. 2012).

D'autre part, « Les jeunes voudraient affirmer qu'ils ont le pouvoir de décision sur leurs apparences – si importantes paradoxalement dans une culture individualiste de l'intériorité – tout en sachant que ce pouvoir est limité » (De Singly. 2006). Nous devons replacer ceci dans l'hypothèse de transformations sociales où la « Personnalité post-moderne capable de jouer de toutes ses identités » (Honeth. 2006). Dans le même sens, certains sociologues à parler de « soi saturé » : « ce n'est pas le monde de la mode qui conduit l'acheteuse à cette couteuse parade du renouvellement constant, mais le client post-moderne à la recherche de son « être » dans la multiplicité toujours changeante des contextes sociaux » (Gergen. 2006). Même si la recherche pour « être quelqu'un », et notamment dans tel ou tel habit, est un phénomène qui se développe à partir de La Renaissance, la garde-robe devient aujourd'hui le reflet d'une identité plus complexe et mouvante.

C'est aussi du coté de la singularité que les enveloppes vestimentaires relient à un mouvement, non pas seulement d'individualisation, mais aussi de subjectivation. La subjectivation reconnaît et prend en compte les phénomènes inconscients. Deux exemples viendront l'illustrer.

Plusieurs jeunes attachaient une importance particulière à une marque et ne se sentaient bien que dans ces vêtements. Au fil des entretiens il est apparu que le nom et l'origine de cette marque, l'Italie pour l'un et l'Espagne pour l'autre étaient en rapport avec le nom de leur père avec qui ils n'avaient jamais vécu mais dont ils étaient à la recherche. Leurs habits témoignaient de ce symptôme. Pour l'un la question se posa lorsqu'il regardait attentivement ma veste sur le porte-manteau, de cette même marque italienne.

Une jeune fille venait à chaque rendez-vous avec des tenues et toilettes tellement différentes qu'elle en était méconnaissable et cela provoquait du moins au début un effet de surprise. Après que je m'y sois familiarisé, elle pu me dire cette phrase qui m'a beaucoup marqué : « Je m'habille pour qu'on ne me voie pas ! ». Je lui ai empruntée car elle me semble témoigner de ce qui renvoie à la honte dans ce qu'elle a de plus profond, quand quelque chose du désir peut être révélé ou risque d'être mis à jour comme l'écrit Nicolas Abraham : « Pour s'être vu spolier de son désir intime, percé à jour, le honteux s'éprouvera dans un brusque dénuement, sentira le sol maternel se dérober sous ses pieds ». Plusieurs jeunes filles ont pu exprimer leur recherche quotidienne épuisante face au miroir pour trouver un compromis qui n'attire pas trop les regards et les désirs tout en restant conforme, d'autres choisissant comme celle-ci d'attirer mais par un effet de trompe-l'œil. Le danger dans certaines de leurs histoires pouvait être incestueux. Peau d'âne avait pris un autre oripeau : « la dépouille de l'âne est un masque admirable » (Perrault).

Nous avons essayé de parcourir par des itinéraires parfois mal délimités, par des chemins multiples ce que nous portons et la manière dont l'adolescence vient mettre au devant de la scène cet objet privilégié, parfois en ex-cédant des adultes, les parents. Peut-être cet excès qui cherche à faire rupture est-il moins actif aujourd'hui, ou bien trouve-t-il d'autres formes, les parents étant tellement prêts à répondre à une culture de la réalisation de soi et de l'individualité.

Si nous avons évoqué quelques risques d'une évolution consumériste à laquelle sont très exposés les adolescents compte tenu des enjeux narcissique, ma pratique clinique à l'écoute du travail de subjectivation, m'amènerait à nuancer ce regard trop restreint. Je terminerai donc par ces quelques points :

- L'habillement est une manière de « s'inventer une manière propre de cheminer à travers la forêt des produits imposés » (M. De Certeau. 1980).
- Faire le tri de vêtements nous montre qu'ils n'ont pas tous la même valeur et que même les adolescents entretiennent un commerce intime avec certains. Ils ne sont pas tous jetables. Ils ne sont pas tous soumis à « l'empire de l'éphémère ». Ce non-jetable des habits témoigne d'un travail de subjectivation, un processus qui touche à ce que Bachelard dit de l'armoire , qu'elle est le lieur du « drame de la géométrie intime » Parler d'armoire peut faire sourire à propos de certains jeunes qui maintiennent un désordre de l'espace personnel mais cela ne dois pas être interprété de manière univoque comme un reflet d'un désordre intérieur.
- Le vêtement est un passeur et un témoin des rituels passagers.
- L'habillement est un représentant du lien : Il accompagne par exemple la douleur des séparations Il contient l'autre, est habité par d'autres avec qui il continue de dialoguer. Nous portons des histoires. C'est un palimpseste.
- J'espère que ce texte pourra ouvrir quelques questions sur les multiples aspects de « la vêture ». Ce terme hérité de la vie monastique et de l'assistance publique reste très en usage dans les établissements d'accueil. Faire sa vêture est un évènement qui peut faire trace, s'inscrire dans une histoire, être dépositaire de beaucoup de sens.

Bibliographie :

Anzieu D. (1987) Les enveloppes psychiques. Paris. Dunod.
Anzieu D. (1993) Les contenants de pensée. Paris. Dunod.
Anzieu D. (1995) Le Moi-peau. Paris. Dunod.
Bachelard G. (1998) La poétique de l'espace. Paris. Presses Universitaires de France.
Barthes R. (1967) Système de la mode. Paris. Editions de Seuil.
Berquière T. (2008) Attends, je me change !, in revue Psy Cause, n° 48-49 : *enfance et adolescence*.

Berquière T. (1999) L'habillement entre attachement et perte, in Prado P. et Tricaud A., Passeurs de linge : trousseaux et famille. Paris. Edition de la Réunion des musées nationaux.
Berquière T. (1998) Habillement d'adolescence, in Soins-Pédiatrie, n° 185. Paris. Edition Masson.
Berquière T.(2007) Perceval se change, in Le Sociographe, N° 17 : s'habiller.
Bauman Z. (2009). L'éthique a-t-elle une chance dans un monde de consommateurs. Paris. Editions Flammarion.
Bloch H. (1989) Etymologie et généalogie. Paris. Seuil.
Bourdieu P. (1979) La distinction. Paris. Les éditions de Minuit.
Brée J. (2007) Comportements d'achat, du produit à l'expérience. In Le Journal du Net.
Dassié V. (2010) Objets d'affection, une ethnologie de l'intime. Paris. Editions du comité des travaux historiques et scientifiques.
De Certeau M. (1980) L'invention du quotidien. Tome 1 et 2. Paris. Union Générale d'Editions.
De Singly F. (2006). Les adonaissants. Paris. A. Colin.
Douglas M., Isherwood B. (2008) Institut Français de la Mode. Paris. Editions du Regard.
Elias (1998). La société des individus. Paris. pocket.
Gergen K.J. (2006). Le sois saturé. Bruxelles. Bibliothèque Royale de Belgique.
Goffman E. (1973). La mise en scène de la vie quotidienne. 2. Les relations en public. Paris. Les Editions de Minuit.
Honneth A. (2006) La société du mépris. Paris. Editions La Découverte.
Honneth A. (2008) Les pathologies de la liberté. Paris. Editions La Découverte.
Kaës R. (2012) Le Malêtre. Paris. Edition du Seuil.
Chrétien de Troyes (1990) Le conte du Graal. Paris. Librairie Générale Française.
Journal de Jean Heroard (1989) Paris. Fayard.
Lebovici S. (1998) « Lettre ouverte à Robert Emde », in Braconnier A. et Sipos J. Le bébé et les interactions
Mallarmé S. (1998) Ecrits sur l'art. Paris. Flammarion.
Mauss M. (1993) Sociologie et anthropologie. Paris. Presses Universitaires de France.
Ovide (1966) Les métamorphoses. Paris. Garnier Frères.
Poirion D.(1994) in Chrétien de Troyes. Œuvres Complètes. Paris. Editions Gallimard.
Trévoux
Van Gennep A. (1998) Le folklore français, du berceau à la tombe, cycles de carnaval, carême de pâques, Paris. Edition Robert Laffont.
Van Gennep A. (2011) Les rites de passage. Paris Editions Picard.
Winnicott D.W. (1975) Jeu et réalité. Paris. Edition Gallimard.
Zola E. (1998) Au bonheur des dames. Librairie Générale Française.

Jean Philippe Toutut

En écoutant Thierry, je me disais que plusieurs d'entre nous ne s'étaient pas posé la question de savoir comment il s'était vêtu aujourd'hui. Merci beaucoup pour ce très bel exposé qui suscitera des questions que je vous demande de garder pour tout à l'heure.

Sans transition, je vais passer la parole à Nathalie Blanc. Nathalie occupe un poste de maître de conférence à l'Université Montpellier 3 depuis une dizaine d'années. Elle est actuellement directrice du département de psychologie de cette Université. Habilitée à diriger des recherches en psychologie cognitive, elle dirige également l'équipe de recherche, « Activité symbolique, développement, éducation » au sein du laboratoire Epsilon. Les activités de recherche de Nathalie Blanc visent à étudier les habiletés de compréhension ou d'information langagières chez l'enfant et chez l'adulte. Ces habiletés de compréhension sont appréhendées à travers une grande variété de supports informationnels dont les publicités. Pourquoi mémorise-t-on une publicité ? Quelles stratégies utilisent les annonceurs pour faire aimer une marque ? Quels sont les leviers marketing les plus efficaces ? Toutes questions qui nous interpellent directement. Aujourd'hui, Nathalie va nous présenter un outil ludique qu'elle a développé avec Epidaure, un outil qui amène l'enfant à expérimenter ses choix de consommation, découvrir les stratégies marketing auxquelles il est quotidiennement exposé, cela dans l'idée qu'il pourra mieux identifier les influences publicitaires et les déjouer. Il s'agit d'un outil pratique, concret et visuel.

RÉFLEXIONS

EN GUISE D'INTRODUCTION…

Les marques nous influencent, y compris dans nos préférences gustatives !

Contexte et Dispositif

- Des résultats contradictoires
  Sondage d'opinions: **COCA > PEPSI**
  Dégustation en aveugle[i] : **COCA < PEPSI**

- Question
  Comment expliquer cette contradiction?

- Une étude issue du neuromarkeing

Read Montague en 2004 reconduit l'expérience en plaçant les consommateurs dans un scanner par résonance magnétique fonctionnelle (IRMf).

Résultats – Dégustation en aveugle

« ça pétille plus dans les méninges avec le Pepsi ».

PEPSI > COCA

L'activité cérébrale enregistrée au niveau du putamen (circuit récompense, plaisir) témoigne d'une différence entre les deux produits consommés en aveugle, au profit de PEPSI.

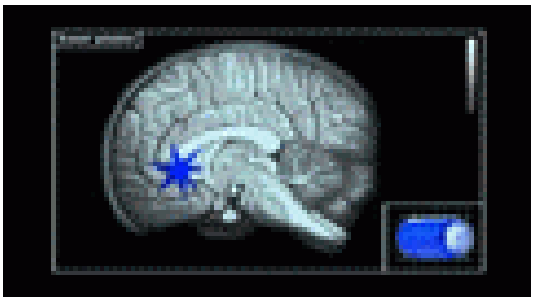

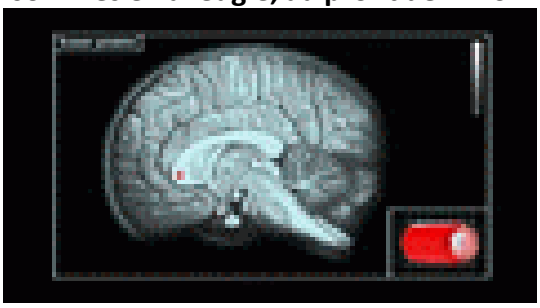

Résultats – Dégustation avec la marque

En présence de la marque (écran), l'activation préalablement observée au niveau du putamen n'apparaît plus.

PEPSI < COCA

À présent, c'est une autre zone cérébrale qui est activée, en particulier le cortex préfrontal, zone associée à la mémoire.

Que retenir ??

- **Quand le consommateur** ne sait pas **ce qu'il boit, il déclare préférer** Pepsi, **son activité cérébrale le confirme.**
- **Quand le consommateur est informé de la marque de la boisson, il déclare p référer** Coca **- la mémoire de ses préférences intervient et biaise sa réponse.**
- **Ce résultat reste valable même si dans les deux cas, il déguste en fait du**… Pepsi !

=> **La réponse serait dans la tête, pas dans les papilles ?!**

=> **L'image de marque de *Coca Cola*** mais aussi les habitudes du consommateur vont modifier ses préférences[ii].

ACTIONS

Eduquer et Informer **pour savoir mieux** Résister:

EPIDAURE MARKET ou comment devenir un consom'acteur éclairé !

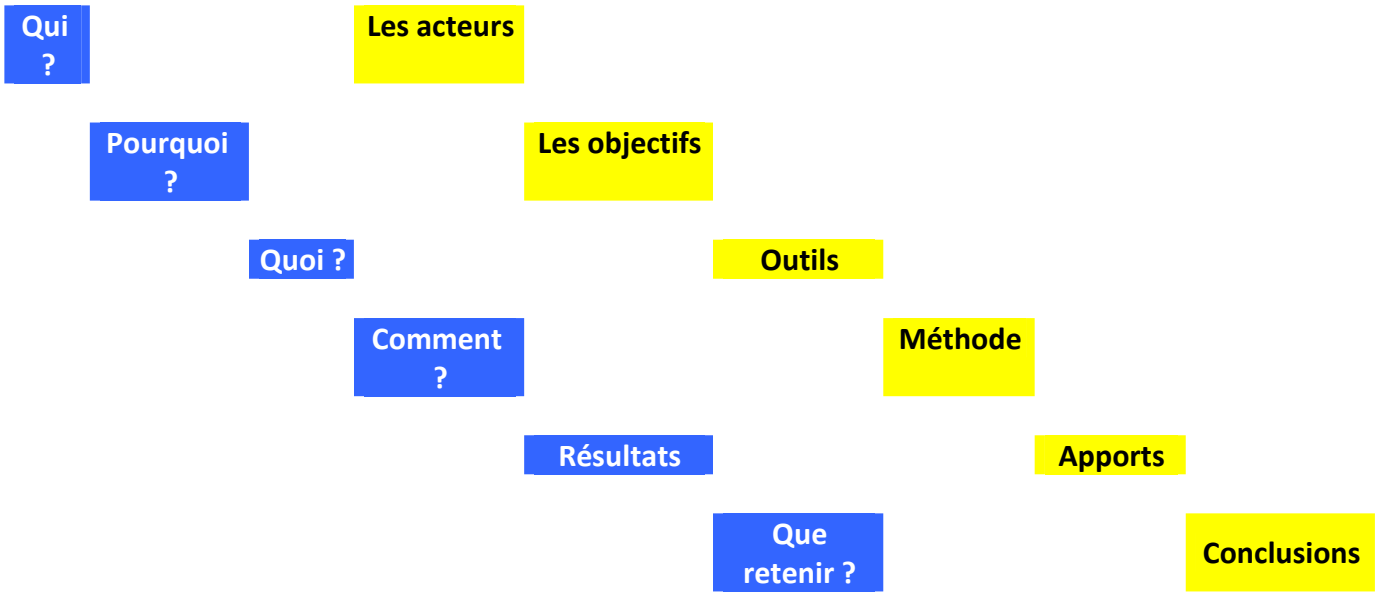

Qui ? → **Les acteurs du projet et le contexte**

Inspection Académique Hérault

Membres d'Epidaure Pôle prévention du CRLC Val d'Aurelle

Membres d'Epsylon Université Montpellier 3

Académie de Montpellier

PROJET
« SAVOIR CHOISIR LIBREMENT »
Connaissances :
- Terrain
- Education pour la santé

←→

PROJET
« PSYCHOLOGIE DU CONSOMMATEUR »
Connaissances:
- Méthodologie de recherche
- Publicité et psychologie

Pourquoi ? → **Les objectifs du projet**

1. ÉDUCATION: SENSIBILISER LES JEUNES

- AUX STRATÉGIES MARKETING

- AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX (famille, amis, publicités)

⇨ **PRISE DE CONSCIENCE** DE LEURS INFLUENCES DANS LES CHOIX DE CONSOMMATION

2. PRÉVENTION: DEVENIR UN *CONSOM'ACTEUR* ÉCLAIRÉ

⇨ PRENDRE CONSCIENCE DES ENJEUX POUR LA **SANTÉ**

Quoi ? → **L'outil « Epidaure Market »** [iii]

SUPERMARCHÉ VIRTUEL

- SCÉNARII (ex: l'anniversaire, le petit-déjeuner, l'excursion…)
- **LISTE DE COURSES**
- BUDGET

=> UN PETIT FILM EN GUISE DE PRÉSENTATION !!

Comment ? → **La méthodologie du projet**

T0: Q0	Jeu d'achat	T1: Q1	Débriefing	T2: Q2	T3: Q3
Avant	JEU	Avant	Intervention	Après immédiat	3 mois après

Comparaisons

Comment ? → **Comparer les réponses fournies**

QUATRE QUESTIONNAIRES

- Questionnaire 0

- Connaître les habitudes de consommation (5 items)

- Questionnaire 1

- Sonder les raisons de leurs choix et leurs connaissances des stratégies marketing (6 items)

- Questionnaire 2

- Sonder connaissances et conscience des stratégies (6 items)

--- Questionnaire 3

- Sonder connaissances et conscience des stratégies (7 items)

Comment ? → **Exemples d'items issus des questionnaires**

- QUESTIONNAIRE 1
  - **Penses-tu qu'il existe des moyens pour pousser les gens à acheter ?**

- QUESTIONNAIRE 2
  - **Penses-tu maintenant qu'il existe des techniques pour pousser à acheter ?**

- QUESTIONNAIRE 3
  - **Existe-t-il des techniques pour pousser à acheter ?**

→ → → → → Prise de conscience de l'EXISTENCE de stratégies marketing

---

Comment ? → **Exemples d'items issus des questionnaires**

- QUESTIONNAIRE 1
  - **Quand tu achètes un produit, tu le choisis en fonction de la publicité ?**

- QUESTIONNAIRE 2
  - **Quand tu achètes un produit, tu le choisis en fonction de la publicité ?**

- QUESTIONNAIRE 3
  - **Quand tu achètes un produit, tu le choisis en fonction de la publicité ?**

→ → → → → **Prise de conscience de l'INFLUENCE des médias/publicités**

Comment ? → **Exemples d'items issus des questionnaires**

- QUESTIONNAIRE 1
  - **Quand tu achètes un produit, tu le choisis par rapport à la façon dont il est présenté dans le magasin ?**

- QUESTIONNAIRE 2
  - **Quand tu achètes un produit, tu le choisis en fonction des techniques de vente ?**

- QUESTIONNAIRE 3
  - **Quand tu achètes un produit, tu le choisis en fonction des techniques de vente ?**

→ → → → → **Prise de conscience de l'INFLUENCE des stratégies marketing**

Comment ? → **Exemples d'items issus des questionnaires**

- **QUESTIONNAIRE 3**
  - **Maintenant, quand tu achètes quelque chose, est-ce que tu penses à ta santé ?**
    - **Toujours**
    - **Souvent**
    - **Rarement**
    - **Jamais**

→ → → → → **De nos choix de consommation à … la santé !**

Comment ? → **L'échantillon interrogé : 261 élèves**

AGE	NOMBRE	%
10 ans	24	9 %
11 ans	35	13 %
12 ans	51	19,5 %
13 ans	27	10 %
14 ans	12	5 %
15 ans	34	13 %
16 ans	46	18 %
17 ans	20	8 %
18 ans	9	3 %
19 ans	2	1 %
Non renseigné	1	0,5 %

Résultats → **Quelques apports du projet**

	T1	T2	T3
Existence de techniques	**73 %**	95 %	**99 %**
Choix du produit en fonction de la publicité	**31 %**	**43 %**	**48 %**
Choix du produit en fonction des techniques de vente	**18 %**	**37 %** ↔	**30 %**

↓

Apports de connaissances sur les stratégies marketing qui perdurent dans le temps

---

	T1	T2	T3
Existence de techniques	**73 %**	**95 %**	**99 %**
Choix du produit en fonction de la publicité	**31 %**	43 %	**48 %**
Choix du produit en fonction des techniques de vente	**18 %**	**37 %** ↔	**30 %**

↓

Prise de conscience de l'influence des médias et de la publicité sur leurs choix de consommation

Résultats → **Quelques apports du projet**

	T1	T2	T3
Existence de techniques	73 %	95 %	99 %
Choix du produit en fonction de la publicité	31 %	43 %	48 %
Choix du produit en fonction des techniques de vente	18 %	37 % ↔	30 %

Meilleures connaissances des différentes techniques de vente… pour y résister

---

	N	%	%
Toujours	38	15 %	59 %
Souvent	116	44 %	
Rarement	81	31 %	40 %
Jamais	24	9 %	
Non renseigné	2	1 %	1 %

Maintenant, quand tu achètes quelque chose, est-ce que tu penses à ta santé ?

Que retenir ? → **En guise de conclusion**

DISPOSITIF LUDIQUE & EFFICACE

- **Apport de connaissances**
- **Décoder les influences**
- **Expérimenter pour mieux « *accepter* »**
- **Et le versant *Santé***
- **Réflexions sur la liberté du consommateur**

DISPOSITIF MITRAILLAGE PUBLICITAIRE

PERSPECTIVES

SERIOUS GAME

Jeu dit *sérieux* dont la finalité est autre que le simple divertissement

=> **Diffuser un message pédagogique**[iv]

Jean Philippe Toutut
Merci beaucoup Nathalie pour cet exposé qui nous a présenté très rapidement un dispositif expérimental. C'est un exercice bien compliqué à réaliser. Vous avez la parole pour interroger Thierry Berquière et Nathalie Blanc ou pour faire part de vos réflexions.

Débat avec la salle

Bernard Goujon, administrateur Enclos Saint François
Faut-il retourner à l'uniforme ?

Thierry Berquière
Cela s'est posé et a été débattu. Au Sénat, certains se sont interrogés pour savoir s'il ne fallait pas recréer des rites de passage. Ce qui est passé est passé, il faut voir l'avenir. Je ne sais pas si on peut injecter facilement, comme ça, des rites.

Benjamin Lillier
Juste une réflexion sur les marques et leur impact. A travers la publicité, ce n'est pas seulement nous orienter vers tel ou tel objet devenu désirable à travers ce processus publicitaire, c'est de nous dire d'abord que pour aller bien, il faut AVOIR. Là où le processus d'éducation met l'accent sur l'ÊTRE, avec tout le renoncement, toute la frustration que cela suppose, la publicité nous dit d'avoir pour devenir, pour exister. Et je crois que ce que dit d'abord la publicité c'est : « acheter, c'est bien », quel que soit le produit qui est acheté et c'est un gage pour devenir un sujet acceptable ou accepté par les autres.

Thierry Berquière
Je consomme, donc je suis, avec le risque de stigmatisation et d'exclusion pour ceux qui ne tiennent pas le rythme. Si on se réfère aux travaux de Bourdieu sur la distinction, les choses se sont déplacées, il y a d'autres formes de distinction, d'exclusion qui ne sont pas les mêmes. Ce n'est plus la même société de classes que quand il travaillé dans les années 60. J'aurai tendance à dire que l'adolescence est une identité en self service avec des possibilités de choix multiples et cela ne concerne pas que l'adolescent, l'identité est une phénomène complexe . Comment composer avec ces formes extrêmement mouvantes pour garder une certaine stabilité ? Un sociologue a même parlé d'identité liquide.

Pierre Devaud
Juste une observation. Consommer n'a pas qu'un aspect négatif. C'est aussi participer. Bien entendu, il y a manipulation, mais on est tous manipulés. On est tous des adolescents qui mettent tous les mêmes fringues et ainsi on cultive une identité de cohorte qui renvoie à quelque chose de constructif aussi.

Thierry Berquière
Il y a là quelque chose de l'appartenance, de la créativité. Par exemple, la fonction des échanges entre ados. Il n'y a qu'à cet âge qu'on échange autant de fringues entre soi. Je reçois un ado, il a une chaussette blanche, l'autre noire. Son ami qui vient me voir aussi a la même tenue. Entre 11 et 17 ans, ce phénomène est croissant. Il n'y a qu'à cet âge-là qu'on échange autant les vêtements. Et si on interroge n'importe qui sur les vêtements qu'il porte, on s'aperçoit qu'il est en train de nous raconter une histoire. Il y a une profondeur affective, une profondeur du lien à l'autre. J'insiste sur la question du lien parce que souvent, on ne voit trop que la question de la représentation sociale, un peu superficielle, l'image de soi. On parle du journal intime, on pourrait parler de journal extime, s'exposer. En même temps, je me disais que pour un parent, c'est terrible de dire non dans un supermarché. Il attire la réprobation de tout le monde. Le supermarché est un espace social qui ne favorise pas la pose de limites.

Nathalie Blanc
Il s'agit du rapport à l'argent. Ce qu'on a pu voir dans notre expérience, c'est qu'au début, on n'avait pas pensé à fixer un budget, c'était « no limit ». Puis, ensuite, ils se responsabilisent. Si on leur dit que dans tel scénario, ils ont 30 € pour faire les courses, ils arrivent à bien le respecter. Quand on a regardé les stratégies qui fonctionnaient le plus, c'est le petit cadeau à l'intérieur du paquet. Ils sont aussi très sensibles aux lots. L'idée d'avoir un paquet gratuit avec deux autres est une stratégie qui marche bien avec les enfants.

Jean Philippe Toutut
Cela marche aussi chez les grands. Remarquez la multiplication des drive in, des achats en ligne qui sont de véritables pièges à consommation, c'est facile, ludique et entraîne à la dépense.

Benjamin Lillier
Une dernière réflexion autour des rituels. On sait bien que le rite de passage, c'est passer d'un état à un autre. On pourrait s'interroger sur l'adolescence attardée, on parle d'adulescent aujourd'hui. De jeunes adultes restent figés dans le passage. Est-ce que n'est pas parce que ces rituels n'ont pas une autre fonction que celle du passage ? Ils ont la fonction d'accompagner ou de soutenir le fantasme d'auto engendrement. Il n'y a que le rituel qui aujourd'hui est coupé de tout ce qui l'entourait avant, c'est à dire un accompagnement qui s'appelle l'initiation, la transmission. On voit que ces voies sont largement fragilisées. Peut-être que cet enkystement dans le passage est lié au fait que ces rituels sont vides et ne répondent plus aux mêmes objectifs qu'avant. C'est très lourd pour un adolescent de considérer qu'on peut se passer de l'autre pour devenir, c'est ce qu'on voit dans nos institutions sociales et médico-sociales. Qu'en pensez-vous ?

Thierry Berquière
Kaufman dit que la machine à laver est un marqueur du détachement. On voit encore comment le ballot de linge circule. On n'est pas prêt ni à gérer soi-même son linge, ni à laisser les parents. Ce n'est pas totalement nouveau. On trouve dans la correspondance d'un poète du XIXème siècle « Maman, voici le linge sale ». Pour en rester à Internet, il y a une culture qui consiste à rester ado. Mark Zukerberg, patron de Facebook est en tee shirt et jeans, mais peut-être qu'il cultive ce style. On voit dans le domaine de la psychopathologie des phénomènes de narcissisme. Ce n'est pas pour autant qu'on puisse dire « Œdipe est mort, vive Narcisse », mais pour des ados, se séparer est compliqué.

Jean Philippe Toutut, synthèse de la journée

Il me revient la redoutable tache de vous proposer une petite synthèse de cette journée extrêmement riche, diverse et je ne sais pas trop par quel bout la prendre. C'est forcément partisan, vous aurez retenu d'autres choses, tant mieux, c'est ce qui fait la richesse du débat d'aujourd'hui. Je noterai quelques points essentiels et aussi quelques phrases fortes.
Au cours de la matinée, nous avons vu que la défense du droit des enfants n'allait pas de soi. L'histoire des droits de l'enfant est récente, elle est même en train de se poursuivre, de se créer. Comme on l'a dit, les droits de l'enfant, ça se défend, ça se crée, ça s'exerce avec un véritable militantisme. Il s'agit de savoir quel est le projet de société que nous souhaitons défendre pour le présent et pour l'avenir. Nous constatons un écart entre les intentions et les applications, nous a dit Madame Quiriau. Il y a un écart entre ce qu'on déclare et qui n'est pas opposable et ce qui se fait dans la pratique lorsque des intérêts s'en mêlent. Nous avons donc à lutter contre les effets de la crise économique et les effets du glissement entre l'égalité des droits et l'égalité des places. J'ai bien aimé entendre dire « nous ne sommes pas assez prévenants » vis à vis des enfants. Cette prévenance est aussi une prévention, nous ne sommes pas assez attentifs aux phases amont. Hélas dans nos établissements nous accompagnons

l'après. L'un des temps forts de cette journée, ce sont des remarques sur le fait qu'on se bat souvent seuls. J'ai noté chez plusieurs intervenants l'appel à se battre ensemble ou à conjuguer nos efforts dans une attitude résolument active, lucidement optimiste, avec comme devise d'après Madame Derain « être résolument optimiste, refuser de s'affoler, mais être aussi réaliste par rapport au monde marchand ». Je dirai pour ma part, être suffisamment armé des mêmes armes que le monde marchand, pour aller dans le sens de la défense de nos valeurs. Défense qui s'est exprimée par des phrases telles que « un enfant n'est jamais en situation irrégulière ». Marie Derain a beaucoup insisté sur l'importance des coordinations. Elle me disait en aparté qu'il fallait soutenir tous les efforts de rencontre, d'échange, de coordination, même si c'est parfois difficile. J'ai noté beaucoup de lucidité dans l'approche des problématiques, des traitements concrets de cas d'enfant et aussi l'appel à responsabiliser tous les acteurs dans des espaces de rencontre, de coordination comme ce colloque en prouve l'utilité.
Cet après-midi, nous avons eu des échanges sur un autre registre parfaitement complémentaire. Nous avons entendu chez Pascale Garreau et Philippe Raimbaut des choses assez frappantes. L'interactivité est-elle toujours positive ? Nous avons tendance bien souvent dans notre approche de l'enfance à réagir à partir de sentences, de choses qui s'érigent très vite en dogme. Attention à pouvoir remettre en question les dogmes qui nous agitent car ceux-ci enferment les enfants comme nous-mêmes. « « On achète du temps comme on achète des consciences » disait Pascal qui nous appelait à changer nos regards en fonction de l'évolution de la société. Les nouveaux usages numériques nous posent, disait Philippe Raimbaut, des défis pédagogiques, vis à vis des apprenants, mais aussi des défis politiques ou juridiques. Ce sont les trois termes à retenir. Les nouvelles technologies causent des difficultés, créent aussi des ressources nouvelles. Ressources de créativité, régulations nouvelles. J'ai bien aimé entendre parler de « positivation de la liberté » ou « e-démocratie » et de « défense de nos valeurs par ces mêmes outils qui par ailleurs peuvent nous aliéner ». Si nous prenons le pas et la responsabilité de ces nouveaux outils, nous pouvons démultiplier nous-aussi des effets émancipateurs et démocratiques.
Dans les derniers exposés, nous avons découvert que l'habillement pouvait être une nouvelle technologie de communication. J'avoue que c'est un éclairage sur l'émancipation de l'enfant et de l'adolescent qui est absolument à prendre en compte. J'ai retenu la question posée par Thierry Berquière « Est-ce que notre centre deviendrait commercial ? » Il a exploré les temps et les origines, il a interrogé le mythe et le mythe lui a répondu dans une approche à la fois poétique et très profonde. J'ai retenu qu'il proposait deux regards sur la consommation, une forme de rituel de consommation qui va dans le sens de l'aliénation consumériste, mais aussi d'autres formes de rituels qui peuvent faire sens à condition que l'adulte passe par là, à condition qu'il soit lui-même conscient et pas dupe.
Nathalie a terminé de façon frappante cette journée en nous montrant comment le cerveau s'adapte, comment il peut être conditionné par des marques Mais nous avons aussi noté que le cerveau pouvait apprendre notamment à se désaliéner par le truchement du jeu. Je ne sais pas ce que Winnicot aurait pensé de cette nouvelle approche du jeu.
Au total, je dirai que les interventions ont été diverses, toutes riches et pointues et elles sont fondamentalement complémentaires. L'exigence de coordination, de rencontre pour des actions politiques doit être relayée par notre action éducative de faire sens par la parole, par l'échange avec l'enfant ou l'adolescent, l'échange sur son rapport aux influences. Là aussi, je dirai que ce qui ne marche pas aujourd'hui, marchera demain.
Pour terminer, je voudrai apporter mes remerciements aux intervenants pour la qualité de cette journée et puis féliciter les organisateurs de ce colloque pertinent, qui arrive à point nommé, qui aura certainement des suites. Merci aussi au public qui a montré une attention contenue, continue, soutenue qui doit faire plaisir aux organisateurs.
Je donne maintenant la parole, pour quelques phrases de conclusion, au Président Jean François Artz pour quelques phrases de conclusion.

Conclusion de la journée
Jean François Artz, Président de l 'Association Charles Prévost

En guise de conclusion de cette deuxième journée du Collectif des Associations de la Protection de l'Enfance de l'Hérault, je voudrais, tout d'abord, me féliciter de la collaboration de la CNAPE à l'organisation du colloque et l'importante implication Mesdames Fabienne QUIRIAU et Laure SOURMAIS, et adresser mes plus sincères remerciements à tous ceux qui, parmi nous, ont été les chevilles ouvrières de l'organisation de cette manifestation, au premier rang desquels Pierre Barbezier, ainsi que les Directeurs de nos Établissements qui ont largement contribué à son succès, sans oublier les Administrateurs de nos Associations.

Je voudrais, ensuite, exprimer ma reconnaissance à chacun des intervenants qui, par la qualité de leurs contributions, ont participé à la réussite de cette rencontre. La richesse de leurs propos sur un sujet aussi sensible que celui traité ne pouvait que susciter l'intérêt de l'auditoire. Je n'en veux que pour preuve la pertinence des échanges avec la salle. En mon nom personnel ainsi qu'au nom du Collectif des Associations de la Protection de l'Enfance de l'Hérault, qu'ils en soient vivement remerciés.

Je voudrais, enfin, prolonger notre réflexion et essayer de dégager les enseignements que nous pourrions tirer de cette journée. Pour ma part, je vois dans cette manifestation l'occasion de tracer quelques perspectives pour l'avenir et d'envoyer un message fort à toutes les parties prenantes qui œuvrent dans le domaine de la protection de l'enfance.

En premier lieu, un message adressé aux Associations signataires de la Charte inter-associative. Il a été rappelé par Madame Viguier la genèse de la Charte inter-associative et les raisons pour lesquelles nos Associations ont entrepris cette démarche de rapprochement. Nul n'ignore, en effet, les évolutions que connaît le monde associatif, particulièrement dans le secteur de la protection de l'enfance. Ces évolutions, le plus souvent imposées par le législateur (lois de 2002, 2007 et 2009), nous obligent à repenser nos pratiques et nos façons de travailler. À ce titre, je veux évoquer la mise en place de nouvelles procédures comme les appels à projet, la dotation globale de fonctionnement, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, les procédures d'agrément... Il importe donc de se préparer à ces évolutions et, dans la mesure du possible, de les anticiper tout en affirmant et en maintenant les valeurs que nous défendons. C'est d'ailleurs autour d'un certain nombre de valeurs communes que nos Associations se sont regroupées. La défense des valeurs associatives doit rester une préoccupation majeure de nos Associations. Il me plait de souligner, ici, le travail déjà accompli. La Charte inter-associative constitue, en effet, une première étape qui a permis à nos Associations et à leurs administrateurs de mieux se connaître, de travailler ensemble. Nos Associations communiquent entre elles, échangent des informations sur toutes les grandes questions qui intéressent la protection de l'enfance. Il est cependant nécessaire de dépasser ce premier stade, d'aller plus avant dans la coopération et de construire ensemble un positionnement politique et éthique. Ce souci de rapprochement est, d'ailleurs, de plus en plus présent dans nos rencontres régulières où nous réfléchissons sur les modalités juridiques et pratiques de créer une entité qui traduirait les liens forts qui sont en train de tisser. Ce qui, à terme, devrait aboutir à faire du Collectif une véritable force de proposition et un partenaire pertinent et écouté, capable de porter une parole partagée et concertée.

En second lieu, un message adressé à tous ceux qui, au quotidien, travaillent dans nos établissements. Je vise ici l'ensemble du personnel éducatif et administratif de nos Maisons d'enfants et des services de milieu ouvert. Il faut, ici, rappeler le poids que représente le secteur associatif dans le monde du travail. Il importe que nos Associations soient toujours en capacité d'assurer la pérennité de l'emploi et offrent aux personnels les conditions optimales de travail, dans un contexte souvent difficile en raison de la « spécificité » des publics accueillis. Nos Associations doivent favoriser les échanges

entre les personnels afin que ces deniers puissent confronter leurs expériences et participer à des actions communes de formation.

En troisième et dernier lieu, un message adressé aux Autorités Institutionnelles dont je salue ici la présence, en la personne de Madame THOMAS. Chacun sait que la loi confie au Conseil Général le soin de mettre en place et de financer la politique de protection de l'enfance dans le Département et nos Associations collaborent activement à la mise en œuvre de cette politique. Le Collectif des Associations est parfaitement conscient que l'échelon départemental est, de loin, le plus pertinent pour assurer cette politique de protection de l'enfance et qu'il en est le garant. Il apparaîtrait cependant souhaitable que les Associations, par l'intermédiaire du Collectif, soient davantage sollicitées lors de l'élaboration et de la mise en chantier du prochain Schéma départemental, par exemple. Il serait opportun que les Autorités de tarification s'appuient sur la compétence et l'expertise des Associations lors de la mise en œuvre de projets innovants. Les Associations, par l'intermédiaire du Collectif, pourraient être des interlocutrices privilégiées de tous ceux qui ont en charge la politique de la protection de l'enfance dans le Département.

La journée que nous venons de vivre marque une étape décisive dans l'évolution du Collectif. Elle traduit la volonté de ses membres d'en faire, non pas une simple façade, mais comme je l'ai déjà dit, une structure dynamique avec laquelle il faudra désormais compter.

---

[i] *En 2004, deux chercheurs conduisent une étude aux résultats largement relayés dans les médias sur les préférences implicites et explicites de consommation entre deux marques de sodas (Pepsi et Coca-Cola).*
Par deux tests, le premier consistant en une dégustation de deux échantillons différents sans connaissance des deux marques, le second consistant en une dégustation de deux échantillons avec connaissance d'une des deux marques seulement (ce second test étant répété deux fois, pour les deux marques), les chercheurs mettent en évidence l'influence de la marque sur l'appréciation explicite du produit par les consommateurs.

Sans connaissance des marques, ou en connaissance de la marque Pepsi, ils ne montraient statistiquement pas de préférence notable pour l'un ou l'autre des deux échantillons.
Lorsqu'ils savaient être en train de boire du Coca-Cola, une nette préférence pour ce soda était exprimée. Dans le premier cas, c'est essentiellement le « putamen » qui était actif (valeurs gustatives, plaisir).
Dans le second cas, en plus du « cortex préfrontal ventromédian », [l'hippocampe, le cortex préfrontal dorsolatéral et le tronc central] étaient actifs, tandis que le « putamen » était nettement en retrait.
Les deux types de réponse constituant des comportements objectifs au sens des réflexes neurologiques, cette étude mettait en évidence l'influence de la mémorisation et de la marque Coca-Cola.

[ii] *Une étude issue du neuro-marketing*
Le terme « neuromarketing » est apparu aux débuts des années 2000. Cette approche est née des recherches du docteur Read Montague, chercheur à l'université de Baylor (Texas). Le neuromarketing est l'application des neurosciences cognitives au marketing et à la communication. Le but de cette discipline émergente est de mieux comprendre les comportements des consommateurs grâce à l'identification des mécanismes cérébraux qui interviennent lors d'un achat ou face à une publicité. (Source Wikipédia)
Le neuromarketing désigne deux concepts étroitement liés :
L'étude, via les neurosciences, du fonctionnement du cerveau humain lorsque soumis à des stimuli qui peuvent être des marques, des produits, des odeurs, ou des publicités.
L'amélioration des outils de persuasion.
Le neuromarketing est ainsi appelé à se développer. À ce jour plusieurs études mettent en évidence le rôle important de la mémorisation dans l'acte d'achat, mais le lien entre préférences spontanées et mémoire n'a pas encore été découvert. Un des développements du neuromarketing est de donner des indications sur la manière d'améliorer la mémorisation et ainsi les préférences, ce qui suppose de quantifier efficacement la mémorisation d'actes publicitaires ou commerciaux. Toutefois, « se souvenir » n'est pas « acheter » et pour les publicitaires, l'enjeu reste d'associer à une préférence conditionnée, une intention d'achat « effective ». Un autre développement du neuromarketing se base sur la comparaison entre les effets de deux marques, de deux produits ou de deux spots de publicité. On peut ainsi voir d'une part les ressentis propres à l'objet et d'autre part ce qui le distingue de la concurrence (Source Wikipédia).

En 2004, Read Montague a reconduit l'expérience en plaçant les consommateurs dans un scanner par résonance magnétique fonctionnelle (IRMf).
Les différentes techniques d'imagerie médicale auxquels cette nouvelle discipline fait appel permettent d'enregistrer la réponse cérébrale d'un agent économique dans certaines situations, telles que le visionnement d'une publicité, le test de produits concurrents, l'acte d'achat en situation réelle, etc. L'imagerie par résonance magnétique fonctionnelle (IRMf) et l'électroencéphalographie (EEG) sont notamment mises à contribution pour cerner les mécanismes neurologiques liés à la préférence, l'attention, la mémorisation et les émotions qui peuvent induire la décision d'achat. (Source Wikipédia)

[iii] ***« Epidaure market » est un nouveau dispositif pédagogique qui poursuit comme objectifs, de faire identifier par les jeunes les techniques d'influence sur les comportements d'achat et de développer leur esprit critique afin de faire des choix de consommation libres et éclairés.***
Le public : jeunes scolarisés (primaire, collège et lycée) en individuel ou en groupe.
Au cœur d'un supermarché virtuel, les jeunes réalisent leurs achats via des écrans tactiles à partir de scénarios. Ensuite, guidés par un animateur, d'Epidaure, ils débattront et analyseront les raisons de leurs choix en fonction des influences subies. (Source : EPIDAURE – Département de Recherche-Actions en prévention du C.R.L.C. Val d'Aurelle – Parc Euromèdecine – Rue des Apothicaires, 34 298 Montpellier cedex 5. (site : www.epidaure.fr

[iv] *Un jeu sérieux (de l'anglais serious game : serious, « sérieux » et game, « jeu ») est un logiciel qui combine une intention sérieuse, de type pédagogique, informative, communicationnelle, marketing, idéologique ou d'entraînement avec des ressorts ludiques. La vocation d'un jeu sérieux est donc de rendre attrayante la dimension sérieuse par une forme, une interaction, des règles et éventuellement des objectifs ludiques.*
Le Serious Game vise à diffuser un ou plusieurs messages. Ces derniers peuvent être de quatre natures différentes : éducatif informatif, persuasif et subjectif. Un même jeu peut cumuler plusieurs natures de message. Le Serious Game vise à améliorer les capacités cognitives ou physiques du joueur.Parmi les domaines d'application visés par le Serious Game: santé, éducation, entreprise, religion...
Publics visés par le Serious Game : grand public, professionnels, étudiants... Les tranches d'âges visés sont également à préciser. (Source Wikipedia)